



ÉGLISE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL

194^e session du Synode

Mercredi 6 décembre 2023

Montmirail

2075 Thielle-Wavre

Conseil synodal

Aux député-e-s, invité-e-s au Synode
Aux membres des Conseils paroissiaux
Aux pasteur-e-s, diacres et permanent-e-s laïques

Neuchâtel, novembre 2023

Chères députées, chers députés,
Chers amies et amis,

Ce 194^{ème} Synode de l'EREN ouvre les travaux parlementaires de la présente législature. Comme le Conseil synodal l'annonçait déjà à plusieurs reprises dans les précédents Synodes, la législature 2023-2027 se place sous le signe de la mise en application concrète du processus EREN2023. Elle sera donc décisive concernant le changement.

Bien évidemment, après les points statutaires d'usage, les réjouissances débiteront par la présentation du budget pour l'exercice 2024. Pour la première fois, le budget est présenté selon le plan comptable MCH2. Ce plan comptable est celui qui est utilisé par l'Etat et imposé à ses partenaires. En l'adoptant, l'EREN rend aussi sa comptabilité lisible à l'égard de ceux-ci. Comme annoncé, et tant que les mesures d'économie ne peuvent être mises en place, le budget prévoit pour l'année à venir à nouveau un déficit de près de CHF 1'450'000.-. Cette fois-ci, le Conseil synodal annonce que le futur déficit comptable 2024 sera absorbé par une ou plusieurs ventes d'immeubles. En effet, il devient difficile de puiser dans les réserves sans activer des liquidités ; seule la vente de biens immobiliers le permet en l'état. Cependant, ce qui est vendu est perdu ! La situation n'est donc pas sans gravité. Or, les changements nécessaires à l'équilibrage des finances ne peuvent être faits de coupes franches. Il s'agit d'un processus de transformation et de diminution qui requiert finesse et acceptation. Il doit néanmoins se faire avec un rythme soutenu. Par ailleurs, à l'occasion du budget, le Conseil synodal demande au Synode, dans une troisième résolution, de valider le principe de la non-application automatique du tableau des postes dans l'attente du nouveau tableau des postes. Ce qui signifie que les paroisses (et les services cantonaux) ne pourront pas remettre au concours les postes vacants sans une analyse conjointe avec le Conseil synodal, dans le but de glisser progressivement à une desserte proche de celle qui permet l'équilibre financier, même si le tableau est encore en voie d'élaboration.

Une fois les palpitations budgétaires passées, le parlement de l'Église aura à se prononcer sur deux rapports très attendus, d'importance inégale mais porteurs des premières mutualisations concrètes d'EREN2023. Le rapport sur la mutualisation de la catéchèse de l'adolescence et le service interparoissial de catéchèse de l'adolescence (SICA) et le rapport sur la mutualisation des services funèbres et le service interparoissial d'accompagnement du deuil (SIAD).

Ces deux rapports, demandés par le Synode 188 d'août 2021, décrivent chacun la mutualisation d'une activité actuellement du ressort des paroisses. Si le Synode accepte les propositions faites dans ces deux rapports, les EPTs correspondant à ses missions seront à terme retirés de la desserte paroissiales et traités indépendamment dans le nouveau tableau des postes paroissiaux dont l'EREN doit disposer en 2025. Ces missions deviendront donc interparoissiales. Les décisions de ce Synode commencent donc à dessiner la structure du futur tableau des postes de l'EREN, dont l'ébauche avait été présentée (sans validation) lors du Synode de décembre 2022.

Lorsque l'analyse d'un service interparoissial des cultes et des postes « Église et Société » sera effectuée, avec un rapport prévu en décembre 2024, le Conseil synodal pourra poser la structure du tableau des postes paroissiaux et faire des modélisations chiffrées plus précises. Le processus EREN2023 avance donc dans la direction validée par le Synode et, les unes après les autres, les pièces de la nouvelle organisation de l'EREN se mettent en place.

Ces trois rapports décisionnels (budget compris) devraient occuper l'entier de notre session synodale. Le Conseil synodal estime qu'une session de relevée ne sera pas nécessaire.

Enfin, un rapport d'information du Conseil synodal sera présenté oralement en fin de session concernant la venue du Synode de l'Église réformée de Suisse (EERS) en juin 2024 à Neuchâtel. Dans ce rapport, le Conseil synodal informe le parlement de ce grand événement et lui demande avec empressement de l'aider à mobiliser l'EREN dans ce moment rare (tous les 25 ans) où elle a l'occasion d'accueillir des délégué-e-s de toutes les Églises réformées cantonales de Suisse.

C'est avec impatience que le Conseil synodal se prépare à débattre avec vous du chemin ardu mais passionnant qu'emprunte notre Église dans sa marche vers demain. Il vous souhaite à toutes et à tous, une bonne préparation, sous le regard bienveillant de Dieu.

Président du Conseil synodal



Yves Bourquin

Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel

194^e session du Synode

Table des matières

Ordre du jour.....	p. 7
Invités à cette session.....	p. 8
Renseignements pratiques.....	p. 9
Rapport n°1 du Conseil synodal : Budget 2024	p. 10
Rapport n°2 du Conseil synodal : Mutualisation de la catéchèse de l'adolescence et le service interparoissial de catéchèse de l'adolescence (SICA)	p. 11-39
Rapport n°3 du Conseil synodal : Mutualisation des services funèbres et le service interparoissial d'accompagnement du deuil (SIAD).....	p. 40-49
Rapport d'information n°4 du Conseil synodal : Tenue du Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse à Neuchâtel en juin 2024.....	p. 50-51
Dates à retenir	p. 52

Ordre du jour

194^e Synode du 6 décembre 2023

Montmirail

07h45 **Café et croissants**

08h15 **Début de la session**

1. Validations des élections complémentaires de député-e-s et de suppléant-e-s
2. Élections complémentaires
 - Conseil synodal (un siège vacant : laïc)
 - Commission d'examen de la gestion (deux sièges vacants : laïcs)
 - Commission de consécration (un siège vacant : laïc)
 - Synode missionnaire (un siège vacant : un-e suppléant-e)
3. Communications du Conseil synodal
4. Rapport n°1 du Conseil synodal : Budget 2024
 - introduction du Conseil synodal
 - commentaires de la Commission d'examen de la gestion
 - examen du budget 2024
5. Rapport n°2 du Conseil synodal : Mutualisation de la catéchèse de l'adolescence et le service interparoissial de catéchèse de l'adolescence (SICA)
6. Rapport n°3 du Conseil synodal : Mutualisation des services funèbres et le service interparoissial d'accompagnement du deuil (SIAD)
7. Rapport d'information n°4 du Conseil synodal* : Tenue du Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse à Neuchâtel en juin 2024
8. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode
9. Questions des député-e-s (à transmettre, par mail, à la présidente du Synode jusqu'au mercredi 29 novembre 2023 à 12h, yves-daniel@cochand.ch)

11h00 **Culte** présidé par la députation de la paroisse La Chaux-de-Fonds

12h15 **Repas**

13h30 **Reprise de la session**

Présentation de la COROSTAF (15 min) par la présidente Nicole Awais

17h00 **Fin de la session**

** Rapport d'information présenté oralement par le Conseil synodal*

Cette session est portée dans la prière par la Communauté de Grandchamp

INVITÉ-E-S A LA SESSION

Conseil d'État
Conseil communal de la Tène

Église évangélique réformée de Suisse
Conférence des Églises romandes
Conseil du Synode jurassien
Conseil synodal de l'Église réformée évangélique du Valais
Centre social protestant

Églises avec voix consultative :

- Église catholique romaine
- Église catholique-chrétienne
- Église protestante unie de France, région Est-Montbéliard
- Fédération évangélique neuchâteloise
- Armée du Salut

INVITÉ-E-S AU CULTE

Prises de congé

Esther Berger, présidente du Synode
Adrienne Magnin, aumônier
Jérôme Ummel, aumônier
David Allisson, pasteur, départ de l'EREN
Jean-Samuel Bucher, co-président du Val-de-Travers

Installation

Frédéric Siegenthaler, formateur cantonal jeunesse

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES POUR LES DÉPUTÉ-E-S

Député-e-s :

- Les député-e-s sont priés de s'installer aux places qui leur sont réservées. Leur présence est attendue jusqu'à la fin de la session.
- Les député-e-s qui arrivent en cours de sessions sont priés de s'adresser à la table du secrétariat pour recevoir les documents et leur carte de vote.
- Les député-e-s qui partent en cours de session doivent avertir le président du Synode et le secrétariat pour une question de nombre de voix pour les votes.
- Nous remercions les député-e-s d'aider la rédactrice du procès-verbal en se présentant et en lui fournissant le texte des interventions si celles-ci ont été préparées d'avance.

Carte de présence : A échanger à l'entrée contre la carte de vote.
Prière d'y inscrire le montant des frais de déplacement et/ou d'indemnité pour perte de gain (au maximum CHF 120.-). Seuls les montants dûment inscrits seront remboursés.

Empêchements : En cas d'empêchement, les député-e-s voudront bien s'excuser le plus vite possible en renvoyant leur carte de présence à l'adresse indiquée. Les démarches seront alors entreprises pour la désignation et l'information du suppléant.

Carte de vote : Pour faciliter le comptage des voix lors des scrutins, une carte de vote de couleur sera remise à l'entrée en échange de la carte de présence. On comptera les cartes levées. Il n'est donc pas possible de participer au scrutin sans carte.

Délai pour déposer les amendements : Afin d'imprimer tous les documents pour la session, le délai pour déposer les amendements et les motions est fixé au **vendredi 1er décembre à 8h**, par mail à l'adresse : carole.blanchet@eren.ch.

Délai pour envoyer les questions : Le délai pour envoyer les questions est fixé au **mercredi 29 novembre à midi** par mail au président du Synode : yves-daniel@cochand.ch.

Repas de midi :	Le repas est servi à Montmirail. Une participation d'un montant de CHF 20.- est demandée aux député-e-s et aux auditeurs et auditrices. Les inscriptions se font par mail à l'adresse : carole.blanchet@eren.ch jusqu'au vendredi 24 novembre à midi au plus tard.
------------------------	---

Invité-e-s : Les invité-e-s ont des places réservées dans la salle. Les personnes qui souhaitent prendre la parole sont priées de s'annoncer auprès du président du Synode.

Suppléant-e-s et auditeurs, auditrices : La session étant publique, des places sont réservées pour les suppléant-e-s, auditeurs et auditrices.

Budget 2024

En bref :

Le budget 2024 présente un déficit global de CHF 1'441'675.50, en augmentation par rapport à celui de 2023 de CHF 1'281'632.00. La comparaison des résultats comptables par rapport aux budgets, depuis 2016, montre une économie annuelle moyenne de CHF 400'000.00. Cette différence est principalement due aux fluctuations d'occupation des postes salariaux, aux dons et à la contribution ecclésiastique.

Le budget 2024 est péjoré par :

- la baisse de la Contribution ecclésiastique ;
- la création d'une provision de CHF 100'000.00 pour l'impôt foncier. L'obligation de payer cette taxe par les Églises n'est pas encore clarifiée par le service des contributions ;
- une augmentation de l'IPC de 1.3 points en juillet 2023 (121.2 sur la base de mai 1993 = 100) par rapport à juillet 2022. En effet, le Conseil synodal souhaite, malgré la précarité de la situation financière, maintenir la politique d'indexation des salaires.

Sans choix stratégiques différents et sans diminution des postes au tableau des postes, le déficit budgétaire ne pourra pas être amélioré en 2024. D'autre part, en fonction notamment des rapports au Synode de décembre 2023 concernant les services funèbres et la catéchèse, la non-application complète du tableau des postes sera nécessaire pour éviter une augmentation du déficit durant la période transitoire entre le tableau des postes actuel et le futur, par des négociations spécifiques.

Pour rappel, le processus EREN2023 doit aussi permettre d'atteindre l'équilibre financier, en tenant compte de l'érosion du soutien financier et d'une redéfinition de la politique salariale de l'EREN. L'utilisation de réserves et de ventes immobilières devraient permettre d'attendre la mise en place du processus EREN2023. Cependant, le maintien de cette politique sur une longue durée portera préjudice à la mission de service de l'Église auprès de tous les habitants du pays de Neuchâtel par la proclamation de l'Évangile et par la diaconie ces prochaines décennies.

En conséquence, le Conseil synodal maintient son invitation au Synode, aux paroisses et aux divers acteurs de l'Église à s'ouvrir à la nouveauté, à sortir des sentiers battus et à penser à l'EREN dans son ensemble, sans égoïsme, pour construire l'avenir.

Le budget 2024 et ses commentaires se trouvent en annexes.

1. Résolutions

1. Le Synode adopte le budget 2024.
2. Le Synode valide le principe de vente(s) de bien(s) immobilier(s) afin d'absorber le déficit.
3. Le Synode valide le principe de la non-application automatique du tableau des postes dans l'attente du nouveau tableau des postes. Des négociations avec les responsables des postes doivent avoir lieu au préalable.

Mutualisation de la catéchèse de l'adolescence et le service interparoissial de catéchèse de l'adolescence (SICA)

En bref :

Le Conseil synodal propose un changement de modèle qui confie la responsabilité de la catéchèse de l'adolescence (12-20 ans) à un service interparoissial de la catéchèse (SICA). Le catéchisme de proximité est maintenu pour la catéchèse des 12-15 ans, mais est organisé par une équipe professionnelle interparoissiale et des équipes professionnelles et bénévoles (moniteurs et monitrices) locales.

1. Introduction

Lors de sa 188^{ème} session le 25 août 2021, le Synode a chargé le Conseil synodal de lui présenter une étude sur la mutualisation de la catéchèse de l'adolescence et des propositions pour une nouvelle organisation de celle-ci dans l'EREN. Le Conseil synodal répond à la demande du Synode dans le présent rapport. Un mandat a été confié entre août 2022 et juillet 2023 à la pasteur Diane Friedli, pour accomplir un travail de réflexion préparatoire et d'analyse. Le Conseil synodal tient à lui exprimer sa profonde gratitude pour ce travail mené avec enthousiasme et sérieux. La plateforme cantonale de catéchèse de l'adolescence, dite « plateforme KT », de l'EREN, réunissant l'ensemble des ministres engagés en catéchèse de l'adolescence, a également joué un rôle actif pour affiner les orientations soumises dans le présent rapport.

Avant toute chose, le Conseil synodal tient à affirmer un principe qu'il juge essentiel : Le catéchisme n'a de sens que s'il est construit pour les catéchumènes et qu'ils en sont le centre !

Même si cette affirmation semble être une évidence, concrètement de nombreux indices montrent qu'il s'est opéré un glissement. Actuellement, l'offre catéchétique de l'EREN et ses modalités ne sont plus ajustées au mode de vie des jeunes d'aujourd'hui. Pour remettre les catéchumènes au centre de la catéchèse, il est nécessaire de connaître leur réalité, leurs disponibilités, leur mode de vie, leur mobilité, leurs rythmes, leurs besoins, leurs intérêts et leur psychologie. C'est seulement par l'étude de ces aspects et leur prise en considération que l'Église pourra être à même d'offrir un système catéchétique viable et valable dans le canton.

Ce n'est pas aux catéchumènes de s'adapter à l'Église et à ses modalités. Bien au contraire, c'est à l'Église de s'adapter aux jeunes et à leurs modalités.

Si l'EREN se soustrait à ce principe, elle fera fausse route. C'est pourquoi, le Conseil synodal a souhaité le poser d'entrée de jeu. Le présent rapport s'appuie précisément sur des observations tangibles du mode de vie des adolescent-e-s d'aujourd'hui et la réalité. Les propositions et la ligne dessinée par le Conseil synodal n'a pas pour but d'arranger les ministres paroissiaux, mais bien d'offrir un catéchisme interparoissial en adéquation à la vie des jeunes.

Le Conseil synodal est donc parfaitement conscient que l'entier de l'organisation de l'Église (y compris les ministères) va être bousculé - si le Synode les accepte - par les changements proposés dans ce rapport. Néanmoins, même si la transition comporte quelques difficultés inévitables, les actrices et acteurs du catéchisme s'accordent à considérer qu'une nouvelle formule est aujourd'hui une nécessité.

2. État des lieux

Il y a encore quelques années tout juste, le catéchisme de l'EREN était connu à la ronde et notre Église en faisait l'un de ses fleurons. Le fonctionnement avec des moniteurs et monitrices (JEF/JACS) qui animent le catéchisme est encore aujourd'hui une particularité reconnue par nos partenaires et considérée comme innovante et inspirante par d'autres Églises. Pendant des décennies, des ministres et des bénévoles (moniteurs et monitrices) se sont engagés dans le catéchisme et l'aumônerie des adolescent-e-s avec enthousiasme. Pour plusieurs d'entre eux, cet engagement a formé une (si ce n'est la) priorité de leur ministère. Ces figures catéchétiques identifiables (ministres comme bénévoles) ont ainsi marqué de nombreux jeunes dans leur vie et leur développement, offrant une large plus-value par rapport à un système catéchétique plus scolaire. Car cette formule de catéchisme permet précisément l'établissement d'une communauté autour de lui, à savoir un réseau de jeunes dans lequel va petit à petit s'inscrire (aussi identitairement) tout nouveau venu ou nouvelle venue.

Jusqu'à aujourd'hui, la catéchèse de l'adolescence est de la responsabilité des Conseils paroissiaux (article 134b du Règlement général de l'EREN). Ceux-ci sont donc souverains quant à l'organisation de la catéchèse sur leur territoire. Or, ils se trouvent qu'ils allouent des ressources humaines et financières extrêmement différentes à cette tâche ; la fourchette variant de 5,45% à 31,8% de la desserte selon les paroisses.

Ces dernières années, la catéchèse de l'adolescence vit une crise grave marquée par deux phénomènes qui rendent sa réalisation difficile.

2.1. La diminution du nombre de catéchumènes

La diminution du nombre de catéchumènes inscrits en catéchèse est tellement drastique qu'elle empêche la réalisation paroissiale d'un catéchisme à la carte. Le rapport d'août 2021 faisait déjà ce constat et demandait « de maintenir des équipes de catéchumènes et de moniteurs suffisamment grandes (une vingtaine de catéchumènes) pour garder l'attractivité du vivre ensemble et de la rencontre. » Cette donnée n'est plus réalisée dans le catéchisme paroissial actuel. En guise d'exemple, les chiffres pour le nombre de catéchumènes vivant leurs confirmations ou leurs bénédictions de fin de catéchisme sont alarmants.

	2019	2020	2021	2022	2023
La BARC	5	11	3	3	10
La Chaux-de-Fonds	10	8	2	2	3
La Côte	9	4	3	7	6
L'Entre-2-Lacs	21	26	19	21	11
Les Hautes Joux	11	6	9	4	3
Le Joran	23	8	18	4	10
Neuchâtel	10	13	9	8	7
Val-de-Travers	14	16	15	8	6
Val-de-Ruz	16	8	6	15	9
Total	119	100	84	72	65

2.2. La diminution globale du taux d'emploi dans les paroisses

Dans la charge ministérielle globale et dans les cahiers des charges, cette diminution ne permet une priorisation marquée de la catéchèse. Les ministres engagés en catéchèse le font à côté de nombreuses autres tâches paroissiales prenantes en temps et en disponibilité psychique et émotionnelle. Or les jeunes, comme les autres tranches d'âge, ont besoin de vis-à-vis dont ils et elles sont la priorité. Par ailleurs, l'analyse fournie au Conseil synodal par la mandataire fait état d'une démotivation et d'une surcharge de la part des permanent-e-s engagés en catéchèse. Les difficultés et les adaptations constantes qui en découlent dues à un nombre insuffisant (masse critique) d'inscrit-e-s pèsent indéniablement sur la motivation des catéchètes professionnels comme bénévoles.

2.3. Les conséquences

Une première réaction à ces difficultés a été l'élaboration de collaborations interparoissiales entre le Joran et La BARC et entre la Côte et Neuchâtel notamment. Ces collaborations montrent une certaine amélioration mais ne suffisent pas à changer la donne. Malgré les efforts et l'engagement exemplaire des permanent-e-s, ce modèle ne permet pas de reconstruire une équipe (où bénévoles et professionnels se rassemblent pour mettre en place et animer le KT) aussi disponible, motivée et soudée que par le passé. Le Conseil synodal est convaincu que ces équipes sont pourtant une des clefs du succès qu'a connu le catéchisme de l'EREN. Il est aussi convaincu que l'éclatement des cahiers des charges est une part de ce problème.

Les jeunes ont besoin d'un accompagnement qui va au-delà de la transmission de contenus catéchétiques. Les permanent-e-s engagés en catéchèse ne sont pas uniquement des enseignant-e-s mais plus encore des aumôniers, c'est à dire des personnes identifiées comme ressources par les jeunes en cas de crise et aptes à les orienter via du dialogue et une maïeutique existentielle. Cet aspect « aumônerie des jeunes » est essentiel et mérite d'être développé encore davantage. Pour ce faire, il est impératif que les ministres ou autres engagé-e-s aient une vocation (et une adéquation reconnue) pour cela et soient formé-e-s en conséquence.

Paradoxalement, un autre problème pour le Conseil synodal est le taux d'emploi investi par les paroisses dans le travail de la jeunesse qui est de 4,86 EPT (dont un 0,7 EPT autofinancé par les paroisses de l'Entre-deux-Lacs et de La BARC), c'est malgré tout beaucoup, surtout quand le nombre de jeunes est aussi faible et que l'offre se concentre, dans la majorité des paroisses, sur les 10-11 Harnos.

2.4. Le fil rouge de la catéchèse et la diversité théologique

Dernier point dans cet état des lieux : les différences dans les « styles » de catéchismes entre paroisses. Bien que la catéchèse dite « existentielle » soit largement citée en exemple, il existe différents modèles (avec des couleurs théologiques différentes également) de catéchisme dans l'EREN, allant d'un enseignement plutôt frontal à des séances plus expérimentales et de conceptions plus libérales à des contenus plus confessants. Il n'est pas de la volonté du Conseil synodal d'uniformiser cela, parce qu'il considère ces différences comme des richesses.

Le Conseil synodal estime qu'il est intéressant et important pour les jeunes d'avoir une variété d'approche concernant la foi et divers chemins pour appréhender le message chrétien et les valeurs que véhicule la religion chrétienne.

Le Conseil synodal réaffirme que le but de la catéchèse est d'offrir aux adolescent-e-s un parcours de développement spirituel, enraciné dans la tradition chrétienne réformée, dans lequel la Bible a une place centrale et qui leur permette de développer leur autonomie de croyance et de foi. L'Église valide ce parcours par un rite institutionnel (fête de bénédiction ou confirmation) et par là reconnaît la majorité ecclésiale et spirituelle de celles et ceux qui l'ont suivi, de même que leur adhésion possible à l'Église de Jésus-Christ.

Le document « Fil rouge de la catéchèse », validé en juin 2003 par le Synode de l'EREN, demeure l'orientation fondamentale de la catéchèse de l'adolescence de l'EREN. Vingt ans plus tard, ce document reste globalement d'actualité. Le Conseil synodal s'y réfère encore abondamment. Néanmoins, il devient urgent de le reprendre et de l'actualiser. Le rapport en fait la proposition dans les résolutions. Il est en effet impératif que l'EREN se dote d'une ligne commune et la valide à nouveau.

3. Un nouveau modèle – le SICA

Pour continuer d'offrir une catéchèse de l'adolescence de qualité et pour élargir cette catéchèse à une tranche d'âge plus large (12-20 ans), le Conseil synodal propose donc un changement de modèle, parce qu'il ne croit pas en la possibilité de continuer de colmater l'ancien.

En même temps, il est profondément convaincu que la catéchèse doit conserver un ancrage local, surtout pour les 12-15 ans. La proposition est donc de créer un service interparoissial de catéchèse de l'adolescence (SICA). Le SICA aura comme charge d'organiser sur l'entier du canton les rencontres locales de catéchisme et d'établir une offre de camps et de week-end pour l'ensemble du canton. Le SICA sera composé de plusieurs permanent-e-s dont le catéchisme est la priorité (des postes allant de 40%-70%), épaulés par une équipe de permanent-e-s engagés principalement sur le terrain local (lié aux paroisses) avec un pourcentage modeste (10-15%) dévolu à la catéchèse de l'adolescence.

3. 1. Les tâches du SICA

Dans la perspective du Conseil synodal, le SICA a comme tâche principale l'organisation de la catéchèse de l'adolescence sur tout le territoire de l'EREN. Il reprend ainsi le flambeau des actuels catéchismes paroissiaux. Il coordonne deux domaines principaux : 1. les séquences et rencontres de KT (sans nuitée) et 2. les camps et week-ends (avec nuitée).

1. Les séquences et rencontres sans nuitée: Le SICA organise des rencontres de catéchisme sur les territoires locaux (secteurs, cf 3.3). En cela, il accompagne les groupes de moniteurs et monitrices locaux et est soutenu par des permanent-e-s principalement engagés sur le terrain local. Ces rencontres pourront avoir lieu le soir en semaine, en journée ou le week-end.
2. Le SICA met en place également les camps et les week-ends catéchétiques de l'EREN avec une visée plus régionale voire cantonale et plus large au niveau de l'offre de l'âge. Les camps sont en effet un point fort de nos catéchismes, notamment en comparaison avec les catéchismes des Églises voisines, où l'enseignement religieux se vit principalement à l'école. Or les exigences réglementaires et légales (normes de sécurité, assurances, protocoles en cas de crise, etc.) ont énormément augmenté dans notre société, poussant d'autres acteurs à y renoncer. La tenue de camps est donc essentielle mais nécessite une équipe spécialisée. Par ailleurs, la plupart des camps paroissiaux concernent aujourd'hui les 11H (l'année de la fin du catéchisme), une organisation plus cantonale permet d'organiser des camps pour d'autres tranches d'âge comme les pré-ados (12-14 ans) et les jeunes adultes (17-20) moins concernés par notre offre actuelle.

À côté de ces deux domaines, deux éléments viennent encore s'ajouter : d'une part la question du recrutement (le SICA devra développer en lien avec le dicastère Jeunesse et familles du Conseil synodal une stratégie de recrutement de nouveaux catéchumènes) et d'autre part, le SICA développera petit à petit un pôle « aumônerie » (cf. point 4.)

3. 2. L'équipe professionnelle du SICA

L'équipe professionnelle du SICA sera donc formée de deux entités : une équipe interparoissiale de 4-6 permanent-e-s avec des taux d'emploi élevé (40%-70%) et de permanent-e-s « soutiens » dans les secteurs locaux (cf. 3.3) avec de petits pourcentage (10%-15%). Cette équipe nécessite une gestion du travail administratif et logistique unique et centralisé, sans doute en collaboration avec le secrétariat général de l'EREN.

Par ailleurs, il faut au SICA des locaux, idéalement dans les centres urbains du bas (Neuchâtel) et du haut (la Chaux-de-Fonds ou le Locle) du canton. L'équipe de direction du SICA est responsable des inscriptions, des fichiers, de l'organisation même locale de la catéchèse et des camps. Elle porte, en collaboration avec les catéchètes locaux, la responsabilité pour les rencontres et séquences sans nuitée, pour le contact avec les paroisses (colloques et CP), la tenue des grands cultes (retours de camps, bénédiction des catéchumènes, confirmations), la formation des moniteur-trices, la formation continue des catéchètes et le recrutement, où le lien avec le territoire paroissial est indispensable.

Cette bonne connexion est essentielle à la réussite du projet. Pour l'entièreté de ces tâches, le rapport synodal sur le tableau des postes (non validé encore par le Synode mais présenté à la session de décembre 2022) prévoit un cadre de 3 EPT. Néanmoins, de l'avis de la plateforme KT, le nombre d'EPT idéal pour la mise en place et le maintien de ce système catéchétique interparoissial est estimé plutôt à 4 EPT qu'à 3 EPT. Le Synode devra se prononcer à ce propos sachant que le Conseil synodal a activé la levée de fonds précisément dans ce domaine avec un objectif de CHF 100'000.- annuel, soit à peu près l'équivalent d'1 EPT.

L'équipe professionnelle du SICA sera recrutée par des postulations et constituée par le Conseil synodal. Il restera à déterminer ce que deviendront les postes directement financés par les paroisses.

3. 3. Les secteurs

Afin d'assurer la continuité et de permettre aux jeunes de vivre les rencontres de catéchisme près de chez eux, le Conseil synodal considère qu'il est inévitable de diviser le territoire cantonal. 4 secteurs de taille certes inégale mais constituant une unité ont été imaginés selon les critères suivants : prioritairement les cercles scolaires et les voies de communication (routes et transports publics) et secondairement les groupes existants sur les dernières années. Pour offrir des moments communautaires forts, il convient aussi de viser des groupes réunissant au moins une vingtaine de jeunes.

Secteur Ouest	Val-de-Travers, Joran et La BARC
Secteur Nord	Hautes Joux et La Chaux-de-Fonds
Secteur Sud	Val-de-Ruz, Neuchâtel et La Côte
Secteur Est	Entre-deux-Lacs

Chaque secteur aura un-e ministre référent-e identifiable au sein du SICA. Pour les familles, cette personne sera le ou la « pasteur-e » (au sens de berger) du catéchisme comme par le passé. Elle sera chargée du lien avec les paroisses et les familles, mais aussi avec l'équipe interparoissiale du SICA et collaborera avec les catéchètes de soutien sur le terrain local. Elle dirigera le catéchisme local en collaboration avec les monitrices et moniteurs. Selon la taille du secteur ce travail n'aura pas la même attribution en pourcentage.

3. 4. La gouvernance

De l'avis du Conseil synodal, le SICA devrait pouvoir avoir une autonomie budgétaire donnée par le Synode, gérer son budget et présenter ses comptes. Étant un service interparoissial et non cantonal, le SICA devrait si besoin pouvoir répartir son déficit de fonctionnement sur les caisses paroissiales (au moyen d'une clé) et cantonale. Le SICA pourrait éventuellement présenter des candidat-e-s à la députation synodale, quitte à ce que ce soit certaines assemblées paroissiales qui reçoivent mandat d'en faire l'élection au nom de l'assemblée générale de l'Église.

Il revient au Conseil synodal de mettre en place le SICA et ses statuts, définir son budget global de fonctionnement et établir une clé de répartition pour le déficit ; car il est illusoire d'imaginer que le nouveau système de catéchisme puisse être autofinancé (même postes non compris).

Cependant, en ce qui concerne le recrutement des permanent-e-s du SICA, le Conseil synodal devra constituer une commission d'experts (selon des profils et des modalités restant à définir) pour l'aider dans cette tâche.

Quoi qu'il en soit, pour commencer l'opérationnel, le Conseil synodal devra établir le colloque des professionnels du SICA. Il sera conduit par un modérateur ou une modératrice à l'image des colloques paroissiaux. Sa tâche première sera de constituer autour de lui une équipe de bénévoles prêts à s'engager sur le plan du territoire cantonal, notamment pour l'organisation des camps offerts à tous les adolescent-e-s du canton. Cette équipe deviendra l'organe de direction global du catéchisme des adolescent-e-s de l'EREN pour tous les secteurs.

Cette équipe opérationnelle du SICA (Conseil du SICA) sera sous la responsabilité du Conseil synodal, via le dicastère Jeunesse et familles, mais jouira d'une large autonomie. Ses prérogatives seront la gestion organisationnelle (programme général, coordination des équipes, etc.), administratives (courriers, flyers et matériel de promotion), financières (comptes et budgets), etc. Elle veillera aussi à la gestion du matériel d'animation, au renouvellement des séquences catéchétiques et à leur accessibilité, au lien avec les cercles scolaires, etc. L'usage du secrétariat de l'EREN devra être étudié.

Le Conseil du SICA établira et veillera sur les équipes opérationnelles locales avec les catéchètes professionnels « soutiens » et les bénévoles dans les quatre territoires. C'est pourquoi, au sein du Conseil du SICA il y aura au moins un-e référent-e pour chacun des territoires. Il gère la liste de tous les bénévoles engagés dans les activités catéchétiques et la formation des jeunes moniteur-trices. Le lien avec les paroisses de l'EREN demeure essentiel également et le SICA ne devra donc pas se substituer à elles, mais faciliter l'intégration des jeunes adultes dans les paroisses.

Il est évident que pour être opérationnel, le système ne peut jamais réunir tous ses acteur-trices dans un même organe, sauf exceptionnellement, s'il est décidé de tenir une véritable assemblée. Le système doit donc reposer sur une équipe de direction solide qui délègue à d'autres équipes spécifiques voire locales des tâches d'organisation et de mise en œuvres (par exemple, une équipe de direction et de création d'un camp). Le grand défi sera l'intégration de jeunes bénévoles aussi sur le plan supra régional, d'où l'importance de lieux identifiés (4.1) et très facilement accessible et la possibilité de défrayer les déplacements.

3. 5. Le financement

Le SICA n'est pas un organe cantonal mais interparoissial, les salaires des permanent-e-s sont à la charge de la caisse centrale, mais les autres frais (matériels, bureaux, frais professionnels) doivent être couverts par les paroisses, sous déduction de la participation financière identique des participants. Dans le cadre du budget, le Synode validera l'enveloppe globale et les frais seront répartis entre les paroisses, à partir d'une clé de répartition à définir (cette pratique existe déjà pour les frais du journal Réformés, les frais SUISA, le CSP).

4. Un centre d'aumônerie de l'adolescence

Le processus EREN2023 prévoit d'une part des mutualisations et promet d'autre part de nouvelles perspectives. C'est bien dans cet élan que s'inscrit le projet d'un centre d'aumônerie de l'adolescence. L'EREN encadre la formation des moniteurs et monitrices, mais a de la peine à maintenir le lien avec les jeunes qui n'entrent pas dans cette formation ou avec ceux et celles qui l'ont terminée.

Par ailleurs, pour les jeunes ayant terminé leur catéchisme (15-20 ans) qui souhaitent s'engager dans l'animation et devenir bénévoles, la mobilité joue un rôle essentiel et ils sont régulièrement dans les centres de formations autour des lycées et des écoles professionnelles notamment à Neuchâtel, Colombier, Cernier, Fleurier, la Chaux-de-Fonds et le Locle. Pour l'instant, le suivi de tous ces jeunes est confié à l'aumônerie des étudiant-e-s et le lien avec les paroisses, les ancien-ne-s catéchumènes et les monitrices et moniteurs est faible.

Le SICA permet la synergie entre ces réalités et peut répondre à ces nouvelles données par la présence sur un ou deux sites et permettre ainsi un accueil pastoral et la formation de centres « jeunesse » cantonaux. Ces centres ont un potentiel œcuménique évident et des liens avec l'Église catholique romaine dans le canton de Neuchâtel ont été initiés par le Conseil Synodal.

4. 1. Des lieux d'identification

L'équipe du SICA nécessite des locaux pour travailler, le Conseil synodal souhaite les réunir dans des lieux centraux pour permettre le travail en commun et renforcer l'esprit d'équipe. Il souhaite profiter de cet état de fait pour créer un autre lien avec les jeunes (15-20ans) présents aux mêmes lieux pour leurs formations. En étant présente dans une salle de paroisse avec temple proche des écoles, l'équipe du SICA peut accueillir au cours de la journée des jeunes qui souhaitent un accompagnement ou des équipes de moniteurs et monitrices pour préparer des activités communes. Leur lieu de travail devient ainsi un centre, avec cinq utilisations :

- Un lieu de travail commun pour les permanent-e-s (des bureaux).
- Un lieu d'accueil pour des entretiens pastoraux.
- Un lieu de rencontres pour des jeunes (autour d'une table d'accueil à midi ou un café l'après-midi par exemple).
- Un lieu de réunion pour des séances de préparations ou la tenue de certaines activités catéchétiques.
- Un lieu de célébration pour certains cultes spécialement destinés à la jeunesse.

Un tel centre « jeunesse » est à l'étude à Neuchâtel et devra être suivi d'un deuxième dans le haut du canton au Locle ou à la Chaux-de-Fonds.

5. EPT et desserte du SICA

Comme signalé plus haut, la projection du futur tableau des postes de l'EREN présenté en décembre 2022 au Synode sans validation prévoyait une desserte de 3 EPT pour le SICA. Le mandat confié à la pasteure Diane Friedli pour l'étude et la projection d'un nouveau système interparoissial mutualisé de catéchèse de l'adolescence demandait à la mandataire de s'en tenir à ce cadre de 3 EPT.

Or, l'avis général de la plateforme KT est actuellement – et en tous cas dans sa phase de démarrage – que ce chiffre est insuffisant. La plateforme articule le chiffre de 4 EPT.

Le Conseil synodal propose dès lors une desserte globale de 3 EPT pour le SICA (hors du poste de responsable cantonal jeunesse qui sera très probablement intégré au sein du service, avec une réévaluation de son pourcentage actuellement défini à 0.5 EPT).

Au moment de l'entrée en fonction des professionnels du SICA (en début d'année 2025) et de sa constituante, 3 EPT seront ôtés de la desserte paroissiale, selon une clé qui devra être mise en place.

Sur 3 EPT à disposition du SICA, au maximum 0.7 EPT sera constitué de petits pourcentage (10-15%) pour les catéchètes de soutien locaux. En corollaire donc, au minimum 2,2 EPT (sans compter le

pourcentage du responsable cantonal de la catéchèse) seront assurés par des permanent-es fortement engagés et qui ont donc la catéchèse comme élément prioritaire de leur cahier des charges.

Un rapport au Synode devra impérativement être présenté en juin 2024 (au plus tard en décembre), pour informer le parlement des diverses clés, du budget établi et de profils de postes.

Donc, arithmétiquement, si aujourd'hui, les paroisses mettent à disposition plus de 4 EPT pour la catéchèse (presque 5 EPT si l'on compte les catéchètes employés par les paroisses de La BARC et de l'Entre-deux-Lacs), le nouveau système fait l'économie d'au moins 1 EPT.

Cela sans compter la réévaluation du poste de responsable cantonal de la catéchèse, actuellement inscrit au tableau des postes à 0.5 EPT. Il est bon d'admettre que ce poste à terme sera intégré au SICA. Le pourcentage nécessaire à poste sera réévalué dans la globalité du système.

6. Les échéances

Voici la manière dont le Conseil synodal imagine la mise en place du nouveau service interparoissial de catéchèse de l'adolescence (SICA) :

Printemps 2024 :

- Établissement des statuts du SICA (portrait).
- Description détaillée de sa mission et de son fonctionnement.
- Étude de son budget global, établi en lien avec les coûts effectifs actuels des foyers catéchétiques de l'EREN et au moyen de projections.
- Établissement d'un modèle avec clé de répartition pour couvrir le déficit du SICA sur les caisses paroissiales (et éventuellement cantonale) de l'EREN.
- Établissement d'une clé de pourcentage pour l'extraction de 3 EPT au tableau des postes paroissiaux pour la création du SICA.
- Rédaction d'un rapport d'information pour le Synode de juin 2024 au sujet des éléments ci-dessus.
- Création d'un organe de recrutement pour les postes en catéchèse.
- Réflexion et contact pour les centres d'aumônerie.

Automne 2024 :

- Établissement des profils de postes en vue d'un recrutement de 3 EPT avec l'organe de recrutement.
- Appel d'offres.
- Réception et étude des candidatures ; auditions.
- Engagements.
- Réflexion sur les locaux du SICA et d'un ou plusieurs centres dédiés à la jeunesse.

Printemps 2025 :

- Nomination formelle du SICA et constituante.
- Attribution de locaux.
- Mise en place du programme de l'année 2025-2026.

Dès août 2025 :

- Premier programme catéchétique annuel géré par le SICA.
- Suivi du Conseil synodal.
- Ajustements.

Printemps 2027 :

- Bilan et présentation au Synode de juin 2027 d'un rapport de bilan et de suites (par exemple pour autonomiser le SICA au niveau synodal).

Comme il peut être constaté dans cet échéancier succinct, le SICA sera formellement constitué au début de l'année 2025. Cela signifie que pour l'année catéchétique 2024-2025 cette donne devra être prise en compte. Cette année sera donc une année de transition dont les modalités devront être définies et leur application accompagnée.

L'actuelle plateforme KT cessera ses activités formellement à fin 2024 et sera d'ici là chargée de coordonner le changement de modèle avec son référent du Conseil synodal. Sans doute, l'année catéchétique 2024-2025 comportera déjà dans sa construction les prémises de l'organisation du nouveau système.

Le Conseil synodal constituera les groupes de travail dont il a besoin pour le passage vers le nouveau système mutualisé. La plateforme KT reste jusqu'en 2024 son interlocutrice principale. La nouvelle structure permet bien sûr de reprendre les tâches de coordination qu'assume jusqu'ici ladite plateforme.

7. Perspectives et conclusion

Le Conseil synodal considère que la formule de service interparoissial de catéchèse de l'adolescence (SICA) présenté ci-dessus est un système qui donne réponse à la majeure partie des enjeux actuels dans ce domaine, qu'ils soient pédagogiques, sociétaux ou ecclésiaux.

- Il permet à la fois une centralisation tout en garantissant les réseaux locaux et les liens avec la vie paroissiale.
- Il est axé sur la jeunesse, prenant en considération leur réalité et leurs besoins. Il permet des expériences de vie en communauté, l'intégration dans un corps communautaire, de la vie de camp, et garantit la possibilité de formation des moniteurs et monitrices.
- Il permet un recentrement des activités des professionnels afin que la catéchèse puisse être pour celles et ceux qui y sont engagés un élément central de leur mission et de leur cahier des charges.
- Il permet à l'EREN de donner la juste proportion de ses ressources à la formation des adolescents et des adolescentes.
- Il permet au système lui-même de respirer, d'imaginer la croissance et l'innovation. Et si jamais d'encaisser une décroissance.
- Il permet de trouver une formule de « formation catéchétique » qui puisse être à la carte et donc permet aux jeunes gens de choisir aussi à quoi ils veulent et peuvent participer selon leurs intérêts et possibilités.

Dans les perspectives d'avenir, le SICA pourra développer encore le lien avec les cercles scolaires, si des fonds lui sont accordés, il pourra imaginer faire revivre une aumônerie dans les écoles des cycles secondaires, comme le permet le Concordat. L'aumônerie des étudiant-e-s post-obligatoire pourra être intégrée au SICA et par là développée afin que l'EREN offre une présence dans les écoles obligatoires et post-obligatoires du secondaire.

Le Conseil synodal espère beaucoup pouvoir lever des fonds pour ce domaine et montrer largement à la population du canton la force et la bienfaisance dont sont porteurs nos catéchismes, pour le développement personnel et spirituel des adolescent-e-s, dans un monde qui a plus que jamais besoin de repères et de valeurs.

Bien sûr de nombreux ajustements restent à faire et à créer, mais aujourd'hui, le Conseil synodal recommande au Synode l'adoption des résolutions suivantes.

8. Résolutions

1. Le Synode décide la création d'un service interparoissial de la catéchèse de l'adolescence (SICA).
2. Le Synode élargit la responsabilité du SICA à la pré-adolescence (12-14 ans) et les jeunes adultes (16-20ans).
3. Le Synode charge le Conseil synodal de constituer le SICA, d'en définir les tâches fondamentales et d'en assurer la référence.
4. Le Synode dote le SICA de 3 EPT qui seront soustraits de la desserte paroissiale lors de la constitution du SICA en début d'année 2025.

5. Le Synode charge le Conseil synodal de définir le budget global du SICA, les clés de répartition financière pour couvrir son déficit entre les diverses caisses cantonale et paroissiales et la clé de répartition du retrait des pourcentages catéchétiques de la desserte paroissiale.
6. Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un rapport décisionnel sur l'avancement des travaux en juin 2024 (au plus tard en décembre 2024) et la validation des clés de répartition.
7. Le Synode décide de diviser le territoire cantonal en 4 secteurs pour mettre en place des foyers catéchétiques locaux :
 - La Chaux-de-Fonds / Hautes Joux
 - Joran / La BARC / Val-de-Travers
 - La Côte / Neuchâtel / Val-de-Ruz
 - Entre-deux-Lacs
8. Le Synode autorise le Conseil synodal à faire des expériences tests concernant un ou plusieurs lieux dédiés à la catéchèse dans les centres urbains du canton.



Fil Rouge de la Catéchèse

Document de la Commission d'Éducation Chrétienne

(présenté à la session du 7 mai 2003)

Introduction

Préambule : Qu'est-ce qu'un Fil rouge ?

La catéchèse est un processus qui s'étend à toute la vie. Le présent document se limite à définir un Fil rouge pour la catéchèse des enfants et des adolescents. Il pourra en tout temps être étendu à une catéchèse d'adultes.

La mission de la Commission d'éducation chrétienne est d'exercer « la surveillance générale de l'éducation chrétienne des enfants et des adolescents dans le canton, jusqu'au moment où ils deviennent membres adultes de l'Eglise. Dans chaque paroisse, l'organisation de l'éducation chrétienne est placée sous la responsabilité du Conseil paroissial. » Elle « prend toutes les initiatives propres à l'éducation chrétienne des enfants et des adolescents : cultes, enseignement religieux, groupes d'enfants, catéchisme, aumôneries. » Et « elle a notamment pour tâches de fournir des directives et des suggestions pour les programmes et l'organisation des cultes de l'enfance et de la jeunesse, des catéchismes et de l'enseignement religieux dans les écoles ; (...) de mettre sur pied des cours de formation pour les responsables de l'éducation chrétienne. »

Cette mission sera dorénavant assumée par le Centre cantonal « Théologie, éducation et formation ».

Comment exercer ce devoir de surveillance, **selon quels critères** ?

C'est la problématique que le Fil rouge veut résoudre : en effet, le Fil rouge définit clairement une ligne catéchétique et un programme cadre dans le canton en laissant assez de place aux paroisses pour vivre leurs spécificités, en encourageant leur créativité, et en favorisant la circulation des idées et des programmes.

Le Fil rouge doit donc conduire. Il marque une direction tout en faisant preuve de souplesse. Il est **un repère permettant une négociation** claire entre les échelons synodal et paroissial en matière d'éducation chrétienne.

1. Sens de la catéchèse

Dans une période de désocialisation religieuse et de curiosité tous azimuts, nous voulons faire découvrir aux enfants et aux adolescents la pertinence du message révélé par l'Évangile dans leur existence.

Par des impulsions, des interpellations, des éléments de culture et des questionnements, nous avons pour objectif de :

- permettre à chaque individu de se construire une identité spirituelle par des choix, des réponses et de nouvelles questions ;
- faire découvrir et inventer différentes formes de vie de prière et d'expression de la confiance et s'ouvrir à la beauté de la vie ;
- créer des occasions de se reconnaître aimés par le Dieu révélé en Jésus-Christ ;
- préparer les enfants et adolescents à vivre pleinement leur vie d'hommes et de femmes dans notre société pour aller à la rencontre de l'autre dans ses différences ;
- leur permettre, par une meilleure compréhension de soi, de sa tradition et de sa culture de respecter activement les autres convictions, confessions, traditions et cultures, et en retour d'enrichir leur propre existence.
- leur permettre également de découvrir et d'expérimenter la vie communautaire et la vie de groupe.

Une bonne formation permettra aux enfants et adolescents de construire l'Eglise qui leur est indispensable pour vivre, risquer et dialoguer leur foi aujourd'hui.

2. Objectifs généraux du fil rouge

- offrir une progression cohérente dans le processus catéchétique de la petite enfance à l'aumônerie de jeunesse ;
- offrir aux paroisses du canton un programme harmonisé ;
- présenter une image publique claire et cohérente de la formation chrétienne aux personnes impliquées dans la catéchèse de l'Eglise et à la population ;
- permettre une adaptation aux situations locales à l'intérieur d'un cadre cohérent ;

3. Utilisation du fil rouge

- le présenter à la population comme une offre de formation complète et valable pour tout protestant ;
- permettre à tout enfant ou adolescent qui change de paroisse de retrouver un programme compatible avec celui qu'il a déjà suivi : éviter les contradictions ou les redites entre programmes, harmoniser le nombre d'années de catéchisme, etc. ;
- permettre au Centre cantonal « Théologie, éducation et formation » d'exercer son activité de « surveillance générale » et de proposition.
- veiller à ce que les offres catéchétiques soient complètes et adaptées aux tranches d'âge dans chaque paroisse ;
- associer les services du Centre Œcuménique de Catéchèse aux propositions de programme ;
- promouvoir les services du Centre Œcuménique de Catéchèse et les offres de formation auprès des catéchètes ;
- encourager l'échange d'expérience et d'information entre catéchètes

4. Public du fil rouge

Un premier public est celui des **acteurs et actrices de la catéchèse** dans le canton : le Fil rouge doit leur permettre de trouver des repères qui orientent le choix des programmes et situe leur travail dans l'ensemble du cursus catéchétique. A partir du Fil rouge, il s'agira de produire un document à l'usage des catéchètes. De même, le Centre cantonal « Théologie, éducation et formation » a le souci d'accompagner efficacement les catéchètes et de leur proposer des formations adaptées. Le Fil rouge permet une vue d'ensemble des formations à promouvoir ou à mettre en place.

Un autre document, concis et **tout public**, touchera la population neuchâteloise. Il devra présenter une offre catéchétique claire et attrayante motivant les familles à s'impliquer dans ce processus de formation.

Il n'est pas possible de définir ce que doit suivre un enfant : les familles ont un rapport à l'Eglise et à la foi qui varie énormément de l'une à l'autre. Nous nous devons de proposer une offre qui réponde aux besoins de ces diverses sensibilités, ainsi qu'aux attentes de l'Eglise elle-même. Une offre non discriminatoire et ouverte au plus grand nombre, tout en permettant une formation complète à ceux qui le souhaitent, réaffirme l'identité multidiniste de l'EREN. Le Fil rouge permet ainsi aux enfants qui suivent des parcours de formation catéchétique différents de trouver ce qui leur permettra de constituer le bagage biblique et théologique le plus complet et le plus cohérent.

En guise d'illustration, nous proposons trois exemples de parcours fictifs :

Vanessa est issue d'une famille proche de la paroisse. Ses parents lui ont présenté les activités proposées par l'Eglise comme des passages obligés, au même titre que sa formation scolaire. Après quelques participations en famille à des fêtes de l'Éveil à la foi, elle a suivi le culte de l'enfance en paroisse, ce qui lui a permis de se familiariser avec des récits bibliques et avec la vie communautaire. En 3e et 4e, elle a suivi parallèlement l'enseignement religieux à l'école : le programme ne recoupant pas celui des rencontres paroissiales, elle a pu prendre le temps de découvrir des éléments intéressants de la vie aux temps bibliques et d'en discuter avec d'autres enfants de sa classe. Le précatéchisme a été un tournant dans son parcours, lui permettant de faire des expériences de vie en lien avec la Bible dans une équipe soudée. A l'école secondaire, elle a préféré suivre le Culte de jeunesse afin de continuer à rencontrer les anciens précatéchumènes dans un cadre convivial et a renoncé à l'enseignement religieux à l'école pour des raisons de surcharge. La 9e est une année surprenante : dans le cadre du catéchisme, elle découvre avec une grande équipe de jeunes de son âge ce que la tradition biblique peut lui apporter dans des situations concrètes. L'ambiance, surtout des week-ends et du camp, l'a emballée (son grand frère le lui avait d'ailleurs prédit) et elle n'hésite pas une seconde à s'inscrire à l'Aumônerie de jeunesse.

Vincent a été baptisé quand il était petit. Bien sûr, ses parents ont pris l'engagement de lui donner une formation chrétienne, mais ils redoutent de faire pression sur lui. D'entente avec lui, ils renoncent à l'envoyer au Culte de l'enfance et à l'enseignement religieux. En 5e, il est invité au précatéchisme. Sa mère téléphone au pasteur pour voir si « il est obligé d'y aller pour pouvoir communier ». Après avoir essayé de démêler les notions de « communion », « confirmation », « ratification » et « obligation », le pasteur insiste sur la nécessité de connaître des éléments de la tradition chrétienne pour avoir des repères et

faire des choix dans notre société. Vincent fait donc le précatéchisme. Il y trouve une ambiance sympathique et des enfants de son âge dont certains ont un bagage biblique important et d'autres, comme lui, ne connaissent que vaguement ce dont il s'agit. Le programme du précatéchisme lui permet de découvrir des textes surprenants, qui lui apparaissent comme plus actuels que prévus. Il ne connaîtra pas beaucoup de textes, mais il aura vu que ceux-ci peuvent avoir un intérêt. La prochaine étape est la 9e : le catéchisme est incontournable puisqu'il mène à la confirmation. De bonne grâce, il accepte de faire son caté... Là aussi, il rencontre un public au bagage religieux disparate. Il se sent à l'aise car même les jeunes qui ont suivi tout le programme doivent comme lui s'interroger sur leur existence et chercher ce que peuvent leur dire des textes bibliques et non bibliques. Le camp était bien, et certains de ces copains resteront en lien avec la paroisse. Lui, il verra l'année prochaine...

Valentine a discuté avec ses parents : elle suivra l'enseignement biblique à l'école. Personne n'est vraiment proche de la paroisse dans la famille, mais puisque l'enseignement religieux se fait à l'école, ça ne lui fait pas trop peur. Sur deux ans, le programme lui permet d'avoir une vision d'ensemble de l'Ancien et du Nouveau Testament. Elle a pu dire à l'enseignant qu'elle ne croyait pas en Dieu mais qu'elle aimait bien les leçons. Après beaucoup d'hésitations, elle ne fera pas le précatéchisme. Ce programme en dehors de l'école lui fait un peu peur. En 6e et 7e, elle suit à nouveau l'enseignement à l'école et découvre de nouveaux éléments très intéressants. En 9e, elle se résout à faire le catéchisme, comme tout le monde, même si elle doit négocier certains week-ends avec l'équipe d'animation parce qu'elle a ses tournois de volley. Elle est surprise de découvrir des jeunes qui accompagnent le programme et qui ont l'air d'y avoir du plaisir. Les activités sont toutes autres qu'à l'enseignement religieux : elle est parfois obligée de dire son avis ; elle n'aime pas trop cela mais, souvent, c'est en jouant un rôle, ce qui rend l'exercice plus facile. Elle est fâchée de devoir aller au camp, mais quand elle en revient, elle est comme transfigurée : l'année prochaine, elle veut y retourner.

Chapitre 1 : Méthodes pédagogiques

1. Processus de découverte dans l'Éveil à la foi en famille

L'éveil à la foi veut permettre une entrée progressive dans la vie spirituelle. Il tient de l'imitation, de l'apprentissage, de l'expérimentation, du ressenti et de l'éprouvé. Dans les groupes d'éveil à la foi en famille, les parents découvrent comment se mettre en route avec leurs enfants, à partir de là où ils en sont eux-mêmes. Ils participent ensemble à des célébrations festives privilégiant la narration, les découvertes faites à travers les sens et le langage corporel.

Le petit enfant n'a pas connaissance de manière intellectuelle de l'amour de son père et de sa mère. De même, il ne découvre pas celui de Dieu à travers un langage rationnel. En effet, il saisit l'invisible, l'esprit, le cœur et le sens des réalités par le biais de ce qu'il perçoit par ses cinq sens.

La célébration est l'expression d'une communauté croyante. L'accompagnement qu'offrent les adultes répond au besoin d'identification et d'imitation des enfants. Devenus plus grands, ils pourront réaliser que ce qu'ils ont vécu reste valable pour les adultes.

2. Démarche d'appropriation et d'identification pour les enfants ¹

La démarche d'appropriation permet qu'au terme de leur apprentissage, les apprenants expriment à leur manière ce qu'ils ont appris.

Au cours des rencontres, les enfants **entrent en contact** avec des récits bibliques et les mémorisent. Ceci est une étape indispensable pour qu'ils puissent en travailler le sens et se les approprier. De nombreuses techniques permettent une bonne **mémorisation**: narration vivante, mise en scène de l'histoire par ceux qui la racontent et s'en font les acteurs, utilisation du kamishibai, de montages audio-visuels, de vidéos, de bandes dessinées, etc. Tout particulièrement en ce qui concerne les vidéos, les catéchètes choisiront des illustrations variées afin d'éviter aux enfants de figer la représentation des récits dans une seule image.

Les enfants peuvent **re-dire l'histoire** en la jouant ou la mimant collectivement, en la mettant en scène avec des marionnettes confectionnées avec des matériaux variés, en l'illustrant de toutes les manières imaginables, collectivement ou individuellement: peinture, dessin, bandes dessinées, modelage, découpages, collages,...

À certains moments, **catéchètes et enfants deviennent les partenaires d'une communauté de recherche**. Ils réfléchissent ensemble dans un cadre ludique aux questions que posent les aspérités et les bizarreries des textes bibliques entendus. "L'équipe animatrice veillera alors à faire circuler la parole entre les membres du groupe, sans le diriger de force vers des conclusions déjà prévues." La mise en relation de plusieurs récits pour en faire ressortir les similitudes et les différences sera un moyen de **stimuler la réflexion**. Avec les enfants à partir de 9-10 ans, une voie complémentaire sera d'accueillir leurs questions critiques adressées au témoignage biblique et d'y réfléchir avec eux en approfondissant les relations découvertes entre les récits pour aller si possible **au-delà d'une compréhension littérale**.

Un climat de bienveillance est très important. Faute d'une relation de confiance entre adultes et enfants, ce que l'on peut dire de Dieu perdrait toute crédibilité.

Lors de rencontres de longue durée, il est possible de **jouer à être** les personnages du récit. Dans ce cadre, les enfants rencontrent des situations ouvertes qui les amènent à réagir et à prendre des décisions en commun.

L'exploitation de tels jeux connaît un prolongement naturel : « **l'expression liturgique**, avec le chant et la prière qui figurent normalement au programme des rencontres ». Il y a là un terrain d'expérimentation et d'exercice qui permet de faire « avancer la compréhension de ce dont il y va dans la tradition religieuse ». Le point d'aboutissement de cet effort est l'animation du culte de la communauté paroissiale lors de cultes tous âges.

¹ Source : Pierre Paroz, La 1^{ère} marche, 1999, document Eglise Réformée Berne-Jura

3. Enseignement biblique à l'école

En 3^e et 4^e année, ainsi qu'en 6^e et 7^e, le Fil rouge retient une double offre : scolaire et paroissiale. L'offre scolaire est le moyen de rejoindre des enfants qui n'ont pas de contact avec l'Eglise, alors que l'offre en paroisse permet aux enfants d'avoir une démarche confessante d'un bout à l'autre de la formation.

L'enseignement biblique suit un programme romand de culture biblique et se veut laïc : aucune adhésion n'est demandée aux enfants, simplement de la curiosité. Il se déroule en parallèle au Culte de l'enfance : le cadre scolaire est destiné à un enseignement de culture religieuse et le Culte de l'enfance privilégie une vie de foi. Les élèves peuvent donc opter pour l'une ou l'autre approche, ou pour les deux.

Sensible au fait que cette forme d'enseignement touche des jeunes non socialisés religieusement et les rencontres sur leur lieu de vie – l'école –, le Synode a décidé en juin 2001 de conserver la double offre sur ces années scolaires et d'améliorer la présence de l'Eglise dans les écoles.

4. Méthode indirecte pour les adolescents ²

La méthode indirecte doit être utilisée en vue d'une catéchèse paroissiale efficace, humaine et honnête pour un public adolescent, soit pour le Culte de jeunesse et le Catéchisme.

L'objet de la méthode indirecte est l'existence et le questionnement personnels de l'adolescent et non un savoir ou des connaissances. Ainsi la **méthode directe** ne doit être utilisée que pour faire passer une information tandis que la **méthode indirecte** engagera le système de conviction du participant et son projet de vie. Il s'agit donc d'une méthode subjective, qui sollicitera au maximum l'activité de l'adolescent, le motivant à devenir sujet de sa vie, de son rapport au monde et à Dieu.

L'apprentissage passera ainsi par des **expérimentations** et une **recherche personnelle** bien plus que par un enseignement. « Le maître n'est plus celui qui sait, mais celui qui active et profile le processus afin de créer une occasion de comprendre et de choisir. » (Baumann, p.46) La visée ultime est de placer le catéchumène face à la possibilité d'accepter ou de refuser une invitation, d'être en mesure de faire des choix.

L'imaginaire, le jeu, la fiction, la mise en scène sont autant de moyens qui « structurent la problématique dans un cadre où aucun jugement de valeur n'est posé, où aucune composante contraignante et non maîtrisée ne vient dénaturer le choix. » (p.96) La méthode indirecte vise à faire du catéchumène un autodidacte.

La catéchèse des adolescents doit renoncer à transmettre en priorité un savoir, pour se concentrer sur la tentative de **mettre en route un questionnement existentiel**. (p.106).

La méthode indirecte place sur un pied d'égalité les jeunes ayant un gros bagage catéchétique et ceux qui fréquentent pour la première fois un lieu de formation chrétienne. La pertinence de l'Evangile, expérimenté et questionné dans des situations de vie concrètes, permet à chacun de s'impliquer avec le bagage qui est le sien.

² Source : Maurice Baumann, *Jésus à 15 ans – Didactique du catéchisme des adolescents*, Labor et Fides, 1993, en particulier le chap. III, pp.45-106 et les pp.154-155

Chapitre 2 : Fil rouge

	<i>Eveil à la foi</i>
Public	Enfants de 0 à 6 ans et leurs familles (mise en route d'une nouvelle phase)
Stade du développement de la pensée	<ul style="list-style-type: none"> • La perception de Dieu est dépendante de la perception que l'enfant a de ses parents. • 0 à 2 ans : pensée sensori-motrice • L'enfant n'utilise pas de langage et de pensée proprement dite, sa perception du monde extérieur se fait par les différents sens et il répond par ces mêmes sens. • Il imite les gestes de l'adulte. • Il ne dissocie pas encore son propre corps du monde extérieur. • 2 à 4 ans : pensée pré-opérative • Le langage apparaît. • L'enfant est le centre du monde et ignore l'autre : sa vision du monde s'organise par rapport à lui. • L'enfant imite ce que fait, pense et ressent l'adulte. • La représentation mentale se développe. • 4 à 6 ans : pensée magique, animiste • L'enfant fait une confusion à la fois consciente et inconsciente entre le réel et l'imaginaire, les êtres vivants et les objets inanimés. • Des interrogations existentielles fondamentales naissent en lui, il n'y cherche pas de réponses réalistes. • Il est important de lui laisser du temps pour qu'il puisse jouer et vivre les symboles. Il vit des processus d'identification à un personnage.
Objectifs	<p>Au terme de l'éveil à la foi, les participants auront eu l'occasion de s'éveiller en famille à la confiance, de ritualiser l'expression de cette confiance et d'expérimenter une forme de vie communautaire.</p> <p>Les enfants auront eu une impression précoce positive de l'Eglise en tant que communauté et seront familiarisés avec le bâtiment.</p>
Contenu	En découvrant les liens de confiance avec ses parents, des proches et d'autres personnes, l'enfant expérimente la confiance en Dieu. Cette approche se travaille à partir de récits bibliques ou de thèmes illustrés par des histoires.
Questions rituelles (prière, sacrements)	<p>Une première sensibilisation à ces questions se fait à travers la vie du groupe d'éveil à la foi et en lien avec les circonstances de la vie familiale et paroissiale.</p> <p>Une attention toute particulière est apportée aux temps forts, Noël, Pâques.</p>
Questions éthiques	Les circonstances de la vie du groupe et les éléments du programme choisis permettent d'aborder des questions éthiques simples: vie familiale, pardon, amitié, création, ...
Moyens	<p>Méthode :</p> <p>Processus de découverte (voir chapitre 1).</p> <p>La pédagogie privilégie la narration, fait appel aux expériences des enfants et à leurs cinq sens.</p> <p>Cadre :</p> <p>Le dialogue parents-enfants est privilégié. Deux démarches sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rencontres en famille (parents - enfants), préparées avec des parents. - formation des parents en vue d'une catéchèse à vivre dans les familles ; cette catéchèse familiale peut être ponctuée de moments de célébration réunissant tous les parents et les enfants.
Animation	Equipe d'adultes (dont des parents) accompagnée par un ministre.
Matériel	Banque d'idées déposée dans les services du Centre Œcuménique de Catéchèse coordonnée par l'agent d'éducation chrétienne.
Agencement des séances	Quelques séances par année avec des temps forts.

	Culte de l'enfance
Public	1ère – 2ème / 3ème – 4ème ; peut être ouvert à l'école enfantine et aux 5ème
Stade du développement de la pensée	<ul style="list-style-type: none"> • 4 à 6-8ans : pensée magique, animiste • L'enfant fait une confusion à la fois consciente et inconsciente entre le réel et l'imaginaire, les êtres vivants et les objets inanimés. • Des interrogations existentielles fondamentales naissent en lui, il n'y cherche pas de réponses réalistes. • Il est important de lui laisser du temps pour qu'il puisse jouer et vivre les symboles. Il vit des processus d'identification à un personnage, un héros. • L'acquisition de la lecture et de l'écriture rend possible une progressive autonomie sociale et personnelle. • 9 à 10 ans : pensée concrète • L'enfant découvre petit à petit la place de l'autre et se fait des copains. Il est capable de respecter les règles choisies pour un jeu en commun. Il découvre que l'autre a une opinion. • Il distingue de mieux en mieux le réel de l'imaginaire. Il cherche à comparer, à classer, à tester le vrai et le faux. • Il développe sa curiosité concernant le comment des choses. Il aime découvrir en procédant par essais et erreurs. Sa capacité d'abstraction est peu développée.
Objectifs	<p>Au terme du culte de l'enfance, les participants auront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - découvert qu'ils sont partie prenante de la tradition chrétienne. - découvert des récits bibliques, et se seront constitué un bagage en personnages et récits (1ère et 2ème). - découvert l'originalité des récits bibliques, les auront confrontés à des situations humaines ; ils auront eu l'occasion de mémoriser ces récits, de se les approprier et d'affermir leur confiance en Dieu (3ème et 4ème).
Contenu	<p>L'enfant côtoie des personnages de la Bible tels que les patriarches, les prophètes, les rois, les figures de femmes ou les acteurs des récits des origines. Il partage la vie de Jésus et de ses disciples, fait connaissance avec Paul et l'Eglise.</p> <p><i>Remarque : Les responsables du culte de l'enfance choisissent leur programme en concertation avec le service de l'enseignement religieux de leur paroisse afin de ne pas traiter un personnage qui figure dans le cursus de l'enseignement religieux à l'école.</i></p>
Questions rituelles (prière, sacrements)	<p>Au moment des fêtes chrétiennes, les enfants vivent des animations autour des récits bibliques qui s'y rapportent.</p> <p>Ils pratiquent le chant et la prière communautaire et sont sensibilisés à la prière personnelle. Ils participent occasionnellement et activement au culte dominical. Ils découvrent le baptême et la cène tels qu'ils sont vécus dans leur paroisse.</p>
Questions éthiques	<p>Une attention particulière à ce qui se vit dans le groupe permet de sensibiliser les enfants aux questions liées à l'entraide, l'accueil, le respect des différences, la réconciliation et la sauvegarde de l'environnement.</p> <p>Le groupe participe à une action d'entraide (parrainages, journée mondiale des écoles du dimanche, campagnes Terre Nouvelle).</p>
Moyens	<p>Méthode : Démarches d'appropriation et d'identification (voir chapitre 1) : narration et animation du récit / discussion (valider les questions des enfants) / créativité et jeux / prières et chants</p> <p>Cadre : Rencontres paroissiales de type confessant en groupes d'enfants, animées par des catéchètes.</p>
Animation	Equipe de catéchètes laïcs, à laquelle se joignent des parents, et grands-parents à certaines occasions, animée par un ministre.
Matériel	En principe programmes AREC. Le matériel agréé par le Centre Théologie, Education et Formation est à disposition au Centre Oecuménique de Catéchèse.
Agencement des séances	En principe 1 heure par semaine ou l'équivalent en rencontres ponctuelles (1 journée par mois, week-ends, semaine d'enfants).

	<i>Enseignement à l'école primaire</i>
Public	3 ^{ème} – 4 ^{ème} année
Stade du développement de la pensée	<ul style="list-style-type: none"> • 9 à 10 ans : pensée concrète • L'enfant découvre petit à petit la place de l'autre et se fait des copains. Il est capable de respecter les règles choisies pour un jeu en commun. • Il découvre que l'autre a une opinion. • Il distingue de mieux en mieux le réel de l'imaginaire. • Il cherche à comparer, à classer, à tester le vrai et le faux. • Il développe sa curiosité concernant le comment des choses. Il aime découvrir en procédant par essais et erreurs. • Sa capacité d'abstraction n'est pas encore développée.
Objectifs	Au terme de l'enseignement à l'école, les participants auront appris à identifier le contexte culturel dans lequel est née et vit la tradition chrétienne et auront découvert son apport dans le patrimoine culturel de l'humanité.
Contenu	<p>Les thèmes étudiés sont :</p> <p>Les fondateurs : Moïse, David, Jésus, la Passion, les Matriarches (Sara, Lea, Rachel, Rebecca), Création (approche « création et science » - la question des origines de l'Homme), les Prophètes (Cycle II d'Enbiro).</p> <p><i>Remarque : Le service de l'enseignement religieux de la paroisse choisit son programme en concertation avec les responsables du culte de l'enfance afin de ne pas traiter un personnage qui figure dans leur programme.</i></p>
Questions historico-culturelles	<ul style="list-style-type: none"> - situer la tradition biblique dans son contexte de temps et d'espace. Evoquer les racines historiques et les spécificités d'autres religions. - Donner aux élèves la possibilité de s'approprier des textes majeurs de la Bible. - Illustrer les textes de référence dans leur contexte et dans les échos qu'ils ont eus et qu'ils ont (littérature, architecture, art, mentalités, fêtes, rites, coutumes, institutions...).
Questions rituelles (prière, sacrements)	Le cadre laïc de l'école ne s'y prête pas.
Questions éthiques	<p>Les enfants découvrent les points de repères et les balises que la tradition biblique apporte à la réflexion éthique.</p> <p>Ils expriment les liens qu'ils font entre leurs expériences de vie et la tradition biblique.</p>
Moyens	<p>Méthode :</p> <ul style="list-style-type: none"> - démarche cognitive, approche géographique et historique - récits racontés mis en animation <p>Cadre :</p> <p>Milieu scolaire</p>
Animation	Laïc ou ministre appuyé par le service de l'enseignement religieux de la région.
Matériel	Programme Enbiro, Cycle II.
Agencement des séances	En principe, 1 période par semaine (art. 231f RG).

	<i>Précatéchisme</i>
Public	5 ^{ème} Transition (mise en route d'une nouvelle phase)
Stade du développement de la pensée	<ul style="list-style-type: none"> • 10 à 11 ans : pensée concrète • L'enfant est capable de décentration. • Il confronte son opinion à celles des autres. • Il développe un fort souci de justice et d'équité. • L'enfant distingue de mieux en mieux le réel de l'imaginaire. • Il cherche à comparer, à classer, à tester le vrai et le faux. • Il développe sa curiosité concernant le comment des choses. Il aime

	<p>découvrir en procédant par essais et erreurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sa capacité d'abstraction n'est pas encore totalement développée.
Objectifs	<p>Au terme du précatéchisme, les participants auront découvert la pertinence du bagage biblique qu'ils se sont constitué au cours de l'enfance en l'expérimentant dans des situations concrètes. Ils seront capables de faire des liens entre leurs expériences de vie et certains récits. Ils pourront exprimer les questions qu'ils adressent au témoignage biblique.</p> <p><i>Remarque : contrairement à ce que dit l'art. 231m RG, le précatéchisme ne devrait pas consister en un enseignement doctrinal mais favoriser la découverte personnelle.</i></p>
Contenu	<p>Le précatéchisme est un temps où l'enfant se pose les premières questions qui lui permettent de prendre de la distance avec le récit pour se l'approprier.</p> <p>Il est confronté aux questions de la condition humaine et l'offre de Dieu en Jésus-Christ, la réponse de l'être humain et ses propres réponses (foi - doute, prière, amour du prochain), les fêtes chrétiennes et les sacrements (baptême - cène) sont également au programme.</p> <p>Il fait connaissance avec la Bible comme outil lui permettant de se construire dans une relation avec Dieu.</p>
Questions rituelles (prière, sacrements)	<p>Les enfants célèbrent ensemble et participent occasionnellement et activement au culte dominical.</p> <p>Ils réfléchissent à la signification du baptême et de la cène dans leur vie d'enfants.</p>
Questions éthiques	<p>Les enfants explorent des situations éthiques concrètes (violence, justice-injustice, inégalités). Elles sont en lien avec les textes bibliques étudiés et les situations de vie qu'ils évoquent. Elles leur permettent de développer des relations de qualité.</p>
Moyens	<p>Méthode :</p> <ul style="list-style-type: none"> - narration biblique - mise en relation de textes bibliques entre eux et avec l'existence par des jeux et des animations - apprentissage du débat et de la recherche communautaire <p>Cadre :</p> <p>Microcosme de vie :</p> <p>Constitution d'une petite équipe d'enfants pour une année en un milieu privilégiant la confiance et animée par des catéchètes.</p>
Animation	<p>Equipe de catéchètes, à laquelle se joignent des parents, à certaines occasions, accompagnée par un ministre.</p>
Matériel	<p>Documents neuchâtelois coordonnés par l'agent d'éducation chrétienne à disposition au Centre Œcuménique de Catéchèse.</p>
Agencement des séances	<p>1 heure par semaine ou l'équivalent en rencontres ponctuelles.</p>

	Culte de jeunesse
Public	6 ^{ème} – 7 ^{ème} – 8 ^{ème}
Stade du développement de la pensée	<ul style="list-style-type: none"> • 11 à 14 ans : la pensée formelle • La capacité d'abstraction devient opérationnelle. • Le préadolescent distingue clairement le réel et l'imaginaire. • Il utilise son expérience, formule des hypothèses et les vérifie. • Sa pensée, ses opinions et ses idées se profilent. • Son corps est en transformation. Sa sensibilité, son affectivité et sa spiritualité se modifient. • Il aime vivre ses loisirs en bande avec les copains.
Objectifs	<p>Au terme du culte de jeunesse, les participants auront exercé quelques outils pour décoder et reformuler la réalité et le texte biblique (effort d'interprétation) ; ils</p>

	auront eu l'occasion de découvrir l'actualité de la Bible.
Contenu	Les jeunes découvrent la vie spirituelle dans leur culture et leur quotidien.
Questions rituelles (prière, sacrements)	Les jeunes apprennent des chants adaptés à ces rencontres. Ils participent à des réflexions de type méditatif. Ils préparent un culte paroissial sur le thème de l'année.
Questions éthiques	Les jeunes abordent des situations éthiques concrètes (justice-injustice, responsabilité-liberté, dépendance, bien-mal, violence, inégalités).
Moyens	Méthode : Méthode indirecte : (voir chapitre 1) - animation à partir de vidéo, de livres, de rencontres de témoins de la foi - vulgarisation du langage religieux permettant l'expression libre de sa foi - prières et chants Cadre : Rencontres paroissiales de type confessant en groupes d'enfants, animées par des catéchètes.
Animation	Equipe de catéchètes, à laquelle se joignent des parents, à certaines occasions, accompagnée par un ministre.
Matériel	Encourager les échanges entre les programmes régionaux en vue d'une harmonisation coordonnés par l'Agent d'éducation chrétienne.
Agencement des séances	Selon l'organisation des équipes ; ne pas négliger l'attrait des soirées (ex : vendredi soir) et des week-end.

	<i>Enseignement à l'école secondaire</i>
Public	6^{ème} et 7^{ème} (éventuellement 8^{ème})
Stade du développement de la pensée	<ul style="list-style-type: none"> • 11 à 14 ans : la pensée formelle • La capacité d'abstraction devient opérationnelle. • Le préadolescent distingue clairement le réel et l'imaginaire. • Il utilise son expérience, formule des hypothèses et les vérifie. • Sa pensée, ses opinions et ses idées se profilent. • Son corps est en transformation. Sa sensibilité, son affectivité et sa spiritualité se modifient. • Il aime vivre ses loisirs en bande avec les copains.
Objectifs	Au terme de l'enseignement à l'école, les participants auront découvert l'apport culturel de la tradition chrétienne (patrimoine humain) et en auront identifié le contexte.
Contenu	Les thèmes étudiés sont : Abraham et les religions monothéistes, Jésus dans son temps, Paul et les Actes, Les confessions chrétiennes, Des études de textes en synopse, Des éléments du dossier « La Création », Des témoins d'hier et d'aujourd'hui (Eléments des Cycles III et IV d'Enbiro).
Questions historico-culturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Situer la tradition biblique dans son contexte de temps et d'espace. - Evoquer les racines historiques et les spécificités d'autres religions. - Donner aux élèves la possibilité de connaître des textes majeurs de la Bible. - Illustrer les textes de référence dans leur contexte et dans les échos qu'ils ont eus et qu'ils ont (littérature, architecture, art, mentalités, fêtes, rites, coutumes, institutions...).
Questions rituelles (prière, sacrements)	Le cadre laïc de l'école ne s'y prête pas.
Questions éthiques	Les jeunes découvrent les points de repères et les balises que la tradition biblique apporte à la réflexion éthique. Ils affrontent la question du sens en s'appuyant sur les réponses et les interrogations de la Bible.

	La connaissance des religions leur permet de construire leur pensée personnelle en matière religieuse.
Moyens	Méthode : - créer des liens avec thèmes d'actualité - évolution d'une représentation d'un texte biblique Cadre : Milieu scolaire
Animation	Laïc formé ou ministre, appuyé par le service de l'enseignement religieux de la région.
Matériel	Programmes Enbiro, Cycles III et IV.
Agencement des séances	En principe, 1 période par semaine (art. 231f RG).

	Catéchisme
Public	9 ^{ème} Transition (mise en route d'une nouvelle phase)
Stade du développement de la pensée	<ul style="list-style-type: none"> • 14 à 15 ans : la pensée formelle <p>C'est le moment des grandes réflexions, des brassages d'idées. L'adolescent aime réfléchir, discuter, confronter ses idées. Il utilise son expérience, formule des hypothèses et les vérifie. Sa pensée, ses opinions, ses idées se profilent. Il est souvent en conflit avec lui-même, en tension entre l'enfance et l'âge adulte. Il expérimente la transformation du monde, ressent le besoin de le comprendre. Il veut agir. Il a soif d'idéaux. Il a à la fois besoin de solitude et de compagnie. Il vit des confrontations avec des adultes. S'ils ne renoncent pas à leurs exigences ou au contrat établi, ils l'aident à se situer. Les changements corporels et hormonaux remettent en question la spiritualité de l'adolescent avec l'inquiétude diffuse de ne plus pouvoir être accepté par Dieu et par les autres tel que l'on devient. Incroyable besoin d'être respecté, de pouvoir découvrir Dieu à son propre rythme.</p>
Objectifs	Au terme du catéchisme, le programme aura contribué à la constitution de l'identité de l'adolescent et aura permis la prise de conscience de la pertinence de l'Evangile dans des situations concrètes et actuelles ; les participants auront expérimenté des rôles, se seront découverts dignes de confiance, auront les moyens de s'affirmer en croyants autonomes, capables d'un choix personnel et libre.
Contenu	Le catéchisme incite à une recherche personnelle et communautaire et aiguise leur esprit critique autant que leur esprit de confiance. Le programme prévoit un travail sur l'image de Dieu et une approche christologique.
Questions rituelles (prière, sacrements)	Les jeunes réfléchissent de manière approfondie au sens du baptême et de la cène dans leur vie. Ils participent aux cultes paroissiaux d'ouverture et de clôture du catéchisme (art. 231t RG).
Questions éthiques	Les jeunes abordent des situations éthiques concrètes et actuelles (justice-injustice, responsabilité-liberté, dépendance, bien-mal, violence, inégalités). Ils s'ouvrent ainsi à l'altérité.
Moyens	Méthode : Pédagogie existentielle et expérimentale avec accents sur la méthode indirecte (voir chapitre 1) - exercice de la confiance - valorisation des talents - simulation et expériences en milieu protégé, démarche ludique - expérimentation de rôles - irruption du texte biblique dans l'expérience personnelle de l'adolescent Cadre : Microcosme de vie : Constitution d'une équipe d'adolescents pour une année en un milieu privilégiant

	la confiance et animée par des catéchètes.
Animation	Equipe de catéchètes, à laquelle se joignent de jeunes animateurs formés, accompagnée par des ministres.
Matériel	Nécessaire harmonisation afin de permettre une mise en commun des programmes et des animateurs au niveau cantonal coordonné par l'Agent d'éducation chrétienne.
Agencement des séances	Au moins 50 heures (art.231r RG) ; les week-ends ou camps ont montré leur nécessité. Un culte de fin de catéchisme (art. 231t RG).

	<i>Aumônerie de jeunesse</i>
Public	post-scolaire (15 ans et plus)
Stade du développement de la pensée	<ul style="list-style-type: none"> • 15 à 18 ans : la pensée formelle <p>Les grandes réflexions et les brassages d'idées continuent. L'adolescent aime réfléchir, discuter, confronter ses idées, partager son expérience. Il expérimente la transformation du monde, ressent le besoin de le comprendre. Il veut agir. Il a soif d'idéaux.</p>
Objectifs	Au cours des années qui suivent le catéchisme, les jeunes auront plusieurs possibilités d'approfondir la réflexion catéchétique et de s'engager concrètement dans des activités de l'Eglise ; l'occasion leur sera offerte d'expérimenter la pertinence de l'Evangile dans des situations concrètes et actuelles ; ils prendront conscience que l'Eglise dépend aussi de leur responsabilité.
Contenu	Le jeune ou jeune adulte développe et exerce des compétences en animation, prise de parole et responsabilité communautaire. Il est incité à une recherche personnelle et communautaire, à exercer son esprit critique, à risquer sa foi par le dialogue et à systématiser sa pensée et sa réflexion.
Questions rituelles (prière, sacrements)	Ces aspects de la vie chrétienne font partie des propositions d'activités ponctuelles. Les paroisses offrent aux jeunes la possibilité de réaliser une célébration originale à leur manière.
Questions éthiques	L'expérimentation de situations éthiques concrètes et actuelles fait partie des propositions d'activités ponctuelles. Les jeunes travaillent sur la fascination pour l'irrationnel. Ils construisent leur pensée personnelle en matière religieuse à partir de leur connaissance des religions.
Moyens	<p>Méthode : Existentielle et expérimentale</p> <ul style="list-style-type: none"> - recherche personnelle et communautaire - formation par les aumôniers de jeunesse - animations en milieu scolaires par les aumôniers de jeunesse - exercices de compétences sur le terrain, donner les moyens aux jeunes d'être véritablement responsables ou partie prenants d'un projet. <p>Cadre : Microcosme de vie et responsabilité communautaire ; les paroisses peuvent être des lieux d'expérimentation.</p> <p>Fonctionnement en réseau : Formation d'équipes de travail par projet.</p>
Matériel	Mise en commun des programmes, des expériences et des animateurs au niveau cantonal coordonné par l'Aumônerie cantonale de jeunesse.
Agencement des séances	Offres cantonales et paroissiales selon demande.

	<i>Cultes en familles</i>
Public	Tous âges
Objectifs	<p>Au cours de la catéchèse, et parallèlement à cette démarche, ces cultes auront pour but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer des liens entre les communautés des enfants – jeunes et la communauté dominicale (art. 231d RG). - permettre la diversification des styles de célébration, adaptés à des publics variés. - vivre le culte comme la possibilité offerte à chacun d'exprimer ses convictions en public, dans un langage qui lui est propre.
Contenu	L'enfant, ses proches et la communauté sont invités à vivre des célébrations autour de personnages ou de récits de la Bible.
Questions rituelles (prière, sacrements)	Ces cultes sont particulièrement adaptés pour expérimenter concrètement les questions rituelles.
Questions éthiques	<p>Les enfants, adolescents et jeunes formulent leurs questions et leurs convictions afin d'être compris et entendus.</p> <p>Ils apprennent à se situer devant Dieu.</p>
Moyens	<p>Méthode :</p> <ul style="list-style-type: none"> - associer les enfants, ados et jeunes à la préparation du culte - utilisation d'un langage et de moyens adaptés - susciter l'invention de nouvelles formes <p>Cadre :</p> <p>Culte paroissial</p>
Animation	Equipe de parents et d'autres adultes intéressés, accompagnée par un ministre.
Matériel	En lien avec un thème travaillé par les enfants, adolescents, jeunes.
Agencement des séances	Un culte par trimestre.

Chapitre 3 : Questions pratiques

Choix des méthodes et du matériel

Le matériel mentionné dans le fil rouge est à disposition dans les services du Centre Œcuménique de Catéchèse. Tout matériel non encore agréé par le Centre cantonal « Théologie, éducation et formation » (selon la case « matériel » du fil rouge) doit lui être soumis et recevoir son aval. Les agents sont chargés de récolter les pistes d'animations et les documents susceptibles d'être mis à la disposition des catéchètes du canton.

Cette consultation du Centre cantonal « Théologie, éducation et formation » ne doit pas empêcher la créativité des équipes mais au contraire éviter leur cloisonnement.

Le catéchisme, en particulier, implique une grande liberté de préparation et d'imagination : lorsqu'une méthode catéchétique cohérente et efficace est en place dans une paroisse, les programmes créés doivent être testés par leurs concepteurs ; un compte rendu de ces expériences et leur mise à disposition sont précieux pour le Centre cantonal « Théologie, éducation et formation » et les autres acteurs de la catéchèse dans le canton.

Concertation

Les responsables de la catéchèse paroissiale et le service de l'enseignement religieux choisissent leur programme en concertation afin de ne pas traiter un personnage ou un sujet qui figure dans le cursus de l'enseignement religieux à l'école. De la même manière, ils veilleront à ne pas utiliser un document didactique utilisé dans un autre programme.

Argumentaire pour le catéchisme en un an

Il paraît nécessaire au groupe de travail « Fil rouge » d'harmoniser le nombre d'années de catéchisme : actuellement un an dans la plupart des paroisses (conformément à l'Art 231o RG), et deux à Neuchâtel-Ville, à Boudry-Est et au Val-de-Travers.

Le catéchisme sur deux ans pouvait convenir à une petite équipe de catéchumènes, qui travaille ensemble et apprend à bien se connaître. La méthode catéchétique mise en œuvre dans presque tout le canton favorise par contre un travail par modules, où les groupes ne sont pas toujours les mêmes, et des rencontres de grandes équipes autour de moments forts : elle demande un grand investissement aux catéchumènes et aux catéchètes en temps et en énergie et devrait être ciblée sur une courte période.

La 9^e année sur laquelle la plupart des familles concentrent leur demande catéchétique à l'égard de l'Eglise devrait être un moment fort et intense. Une manière de donner au catéchumène l'image d'une Eglise dynamique et inventive portée par un Evangile qui peut le rejoindre dans ses préoccupations.

Il est également apparu que certaines paroisses proposant le catéchisme sur deux ans n'offrent pas sensiblement plus d'heures de catéchisme que celles qui le font sur un an.

L'effort donné par d'autres sur un catéchisme de 8^{ème} année pourrait être transformé en culte de jeunesse pour les 6^{ème} à 8^{ème}.

Le groupe de travail « Fil rouge » propose donc de resserrer le KT sur un an pour lui permettre un impact plus fort avec un effort intense et fédérateur. Le Culte de Jeunesse sera dorénavant destiné aux 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème}, offre plus confessante, mais permettant aux jeunes qui le désirent d'approfondir certains aspects de la foi chrétienne.

Toute situation particulière sera négociée pour tendre au mieux vers le Fil rouge.

Chapitre 4 : Questions rituelles

1. Baptême et cène

Les enfants et adolescents touchés par la catéchèse sont souvent peu socialisés religieusement. Le baptême continue à être demandé par une partie des familles pour leurs enfants mais peu dépassent dans leur démarche l'expérience d'un simple rite de passage.

La catéchèse centrée sur le baptême et sur la cène doit être valorisée dans l'ensemble du Fil rouge de la catéchèse, afin de permettre à l'enfant d'expérimenter la grâce de Dieu, c'est-à-dire l'amour inconditionnel du Père pour chacun de ses enfants, à travers les sacrements reconnus par l'Eglise réformée. La catéchèse la plus efficace étant celle qui se déroule à travers ce qui est vécu, la participation des enfants à des cultes célébrant un baptême ou la cène doit être encouragée et accompagnée.

L'ordre logique entre les deux sacrements demeure. Cependant, se sentir invité à la Cène avant d'être baptisé peut être vécu comme une démarche susceptible de prendre sens. Placés dans une dynamique de foi, baptême et cène se répondent avec richesse à condition que l'Eglise locale offre des lieux catéchétiques où ce lien est établi et mûri. ³

Par la pratique de la cène, l'enfant ou l'adolescent suit une véritable **pédagogie de la grâce**. Se sentir partie prenante ou exclu d'une communauté, au-delà de la compréhension théologique de la présence du Christ, c'est déjà vivre ou non l'accueil gratuit du Père.

³ Selon les directives de l'EREN, l'accueil des enfants à la Cène est possible dans certaines conditions (cf article 231s du Règlement général, éd 1982

2. Que faire de la confirmation ? Une fête du catéchisme.

A. Un culte de clôture ⁴

« Un culte paroissial marque la fin du catéchisme. Il est présidé par le pasteur qui en a assumé la responsabilité » (R.G. Art.231t)

C'est tout ce qu'il reste dans les documents officiels de l'EREN de la confirmation d'antan. Le Coutumier de l'EREN donne les précisions suivantes sous « confirmation » :

« Le R.G. n'en fait plus mention spécifique. Le catéchisme se termine par un culte de clôture dont la forme et le contenu sont déterminés par le pasteur responsable. Il en informe le C.P. Il associe étroitement les catéchumènes à sa préparation. Ceux-ci doivent y trouver l'occasion d'une expression vraie de leur foi et de leur volonté d'engagement, sans forcer leur conscience. Cette cérémonie ne fait pas l'objet d'une inscription dans un registre, mais peut figurer dans un fichier. »

B. Un rite de passage

Sans base biblique, la confirmation n'a pas été développée par les réformateurs, sinon par Bucer, et ne s'est imposée chez nous qu'au XIXe siècle sous diverses formes. Elle n'est pas un sacrement.

Le sens qu'elle prend dans la pratique réformée conduit à nombre d'impasses et de risques :

- risque de dévaloriser le **baptême** : l'acte de Dieu pour le baptisé est pleinement accompli et n'a pas besoin d'être confirmé.
- risque de placer le catéchumène dans une double contrainte paradoxale : l'obliger à être libre de **s'engager**, contredisant ainsi l'affirmation de la grâce.
- risque d'aveuglement en se faisant croire que la confirmation marque l'**entrée dans une communauté** alors que la pratique montre qu'elle est vécue par la majorité comme le dernier acte de participation à la vie de l'Eglise.
- risque d'incohérence en la liant à la **participation à la cène** (première communion), alors que les enfants ont depuis longtemps la possibilité de vivre la communion.

Seul le sens de **bénédition** garde pleinement sa pertinence.

La justification sociale de la pratique de la confirmation est avant tout profane : le besoin d'un rite de passage. La confirmation ou fête du catéchisme reste le dernier rite de passage pour adolescent proposé par notre société. Cette fête – appelée ou non confirmation – doit être un moment clé de la vie de chacun. L'adolescent doit s'y sentir reconnu et respecté, même s'il ne peut pas à ce moment de sa vie s'engager dans la foi chrétienne.

En proposant ce rite aux familles, l'Eglise montre de quelle manière l'Evangile de la grâce peut donner sens à la vie de tout individu.

⁴ Afin de faire le point sur cette pratique, lire les pages de Pierre-Luigi Dubied consacrées à la confirmation dans « *Apprendre Dieu à l'adolescence* », Labor et Fides, 1992, pp.157-161. On peut se référer au livre de Maurice Baumann, « *Jésus à 15 ans* », Labor et Fides, 1993, qui décrit le contexte bernois, très contraignant par rapport au neuchâtelois

C. Ce qui a du sens

Le rite de la confirmation doit être repensé en fonction de ce qui lui donne sens :

- L'expérience commune des catéchumènes a souvent été intense et il est envisageable de marquer l'aboutissement de cette formation par une **fête du catéchisme** : là, il y a l'expérience d'un passage.
- L'attente des familles demandant plus ou moins implicitement un rite de passage doit être reconnue. Il est possible de répondre à cette attente en offrant un **culte de bénédiction** pour tous, et tout particulièrement pour ces jeunes dont on reconnaît la compétence de dialogue autonome avec la foi chrétienne. Le côté festif (y compris les cadeaux) ne doit pas être méprisé, ce type de manifestations pouvant être porteur de vie et de grâce.
- Il peut donc y avoir confirmation, non pas de la part des catéchumènes vis-à-vis de Dieu, de l'Eglise ou des familles, mais une **confirmation de la part de Dieu** par un rappel de son amour pour chacun. « Les chercheurs ne trouvent rien mais sont trouvés par Dieu » (Baumann).
- L'Eglise peut ainsi proposer un **contre-rite** qui, face au rite, casse l'effort humain de se justifier en faisant apparaître la bénédiction de Dieu **sans condition** pour tout être humain.
- Il en va également de placer les parents et autres paroissiens devant le fait qu'ils sont eux aussi catéchumènes, **enfants dépendants** d'un même père.

La **liberté de choix et d'engagement** des catéchumènes doit être maintenue jusqu'au bout. Ils doivent tous avoir la possibilité de participer à la cérémonie sans se sentir contraint à un engagement. Cela fait partie de l'offre de grâce.

La fête de fin de catéchisme est une bonne **occasion pour les jeunes de se présenter aux communautés paroissiales**. Les catéchumènes qui le veulent ont ainsi la possibilité de prendre la parole, d'expliquer ce qui a été vécu ou compris durant le catéchisme, de faire le point sur ce qu'est pour eux la foi, cela de manière collective.

Proposer un engagement concret dans des activités de l'Eglise à ceux qui le souhaitent a un sens dans ce contexte.

D. Propositions de lignes directrices

Un **culte de fête marque l'aboutissement du catéchisme** au cœur de la communauté paroissiale. Il répond à l'attente populaire d'une confirmation en proposant un contre-rite, **affirmation de la grâce** au milieu même des repères profanes des familles, confirmation de l'amour de Dieu pour chacun. Il s'agit d'un rite de passage public, solennel et festif⁵ qui clôt l'année de catéchisme, et par là l'ensemble de la catéchèse proposée par les paroisses aux enfants et adolescents. Il tient compte des quatre risques mentionnés au point B.

⁵ Par exemple, organiser une entrée des catéchumènes qui mette chacun en valeur ; laisser la possibilité aux catéchumènes de souhaiter la bienvenue à leurs invités ; donner un cadeau personnalisé à chaque catéchumène en souvenir du catéchisme ; mentionner le nom de chacun au cours de la célébration, etc.

Cette fête – que le langage courant nomme « confirmation » ou « communion », – marque à la fois la fin de l'expérience commune d'une équipe de catéchumènes et la reconnaissance de compétences acquises durant le catéchisme. Elle est également le **lieu d'une bénédiction de tous les catéchumènes**, sans obligation de leur part de dire publiquement où ils en sont dans leur démarche spirituelle : cette fête ne doit en aucun cas être ressentie comme un lieu de pression ou d'hypocrisie.

Chacun, tel qu'il est, et là où il en est, est envoyé dans le monde avec la bénédiction de Dieu. Ainsi, l'acte individuel d'imposition des mains n'est pas un passage obligé. De même, le **baptême** de catéchumènes devrait trouver sa place à un autre moment de l'année, afin de ne pas mettre en avant les uns par rapport à d'autres. La **cène** y a par contre toute sa place, sans prendre l'allure d'une première communion. L'invitation à la cène résonne pour tout participant comme une confirmation de l'amour du Père.

L'appellation « confirmation » est un terme générique et reconnaissable par la société. Il s'agit pour l'Eglise de le garder et de se le réapproprier en l'investissant du contenu de la fête du catéchisme.

Lexique

AREC	Agence Romande d'Education Chrétienne
CEC	Commission d'Education Chrétienne : commission synodale responsable de la catéchèse sur le plan cantonal dont le mandat est repris, pour EREN 2003 par le Centre Théologie, Education et Formation.
ENBIRO	Enseignement Biblique Romand : produit le matériel œcuménique destiné à l'enseignement en milieu scolaire
RG	Règlement général de l'EREN
Centre Œcuménique de Catéchèse :	Il comprend deux services, le Centre Œcuménique de Catéchèse à Neuchâtel et le Catécentre à la Chaux-de-Fonds

Note à propos de la terminologie des différents moments

Il n'apparaît pas judicieux de changer aujourd'hui la terminologie des différents moments (culte de l'enfance, culte de jeunesse, enseignement à l'école primaire, secondaire). Il convient d'attendre qu'un consensus se dégage au niveau romand.

Mutualisation des services funèbres et le service interparoissial d'accompagnement du deuil (SIAD)

En bref :

Le rapport présenté ici par le Conseil synodal décrit l'organisation et les modalités d'un service interparoissial d'accompagnement du deuil (SIAD), chargé d'accomplir les principaux services funèbres dont l'EREN serait mandatée et d'accompagner les familles et les proches qui lui en font la demande. Il propose au Synode la validation de 3 entités territoriales interparoissiales, au sein desquelles ministres et prédicateur-trice-s laïques se répartiraient l'exécution des demandes, selon un mode innovant. Le SIAD serait laissé à la juridiction des paroisses qui en auraient la charge institutionnelle et financière.

1. Introduction

Dans sa 188^e session, le Synode a décidé de l'étude de la mutualisation des services funèbres. Pour mener à bien cette étude, le Conseil synodal a mandaté un groupe de travail constitué de: René Perret, pasteur retraité actif dans le service de remplacement de l'EREN; Hélène Guggisberg, diacre aumônière en EMS, célébrante; Yvena Garraud-Thomas, pasteur et célébrante; ainsi que Christine Cand Barbezat puis Nicolas Jaccard, responsables des ressources humaines et Christine Hahn, conseillère synodale.

Le groupe d'étude s'est réuni 6 fois entre décembre 2021 et avril 2022. Il s'est associé pour une rencontre à la pasteur Karin Phildius ayant déjà un poste services funèbres dans l'EREN et pour une autre rencontre, à Monsieur Raphaël Grau, d'une entreprise des pompes funèbres.

Suite à ces rencontres, le Conseil synodal a souhaité reprendre la discussion. La complexité du dossier a nécessité une réflexion approfondie pour vous présenter le projet ci-dessous.

Les objectifs de cette mutualisation sont les suivants :

1. Rationnaliser, par la mutualisation, les gardes et les piquets.
2. Supprimer le service de remplacement cantonal par la mise en place de collaborations plus régionales (sauf pour les maladies et absences de longue durée).
3. Maintenir le lien de proximité avec les familles.
4. Renforcer et maintenir la collaboration avec les pompes funèbres.
5. Positionner l'EREN comme un des acteurs principaux de l'accompagnement du deuil dans le canton et valoriser la qualité des services funèbres de l'EREN auprès de la population.
6. Permettre de poursuivre la réflexion théologique, stratégique et politique de l'EREN concernant l'accompagnement du deuil.

2. Quelques éléments théologiques

Le Conseil synodal souhaite, avant toute considération organisationnelle, rappeler combien il lui paraît important que l'EREN maintienne, voire développe encore plus, une offre d'accompagnement du deuil et des endeuillé-e-s pour l'ensemble des habitant-e-s du canton. L'Église se doit - même si aujourd'hui d'autres offres laïques existent - de continuer ce ministère particulier et de lui donner une place spécifique. Il pose ci-dessous quelques éléments théologiques pour justifier l'importance de ce service particulier :

Le service funèbre est un élément fondamental de la mission de l'Église pour notre société du 21^e siècle. En effet, au moment de la mort les questions existentielles surgissent pour la famille et les proches du défunt. La mort rappelle notre finitude et questionne nos valeurs, le sens de notre existence et notre identité.

Par le fait que la mort constitue toujours une interruption (parfois brutale, parfois attendue, parfois lente, etc.) de la relation entre le défunt et ses proches, elle produit une rupture dans l'immédiateté de l'existence et oblige de nombreux questionnements qui s'accompagnent d'angoisses, de culpabilité, de dilemmes (surtout lors de conflits non réglés) ou de regrets, par exemple de ne pas avoir pu dire l'amour porté à la personne.

Une visite de deuil précède toujours un service funèbre, c'est lors de ce moment que les questionnements des proches, leurs chocs émotionnels, le besoin de dire leur peine, peuvent être abordés et entendus. La remémoration de la vie du défunt, les souvenirs qui émergent, servent à alimenter une réflexion spirituelle qui servira de socle à l'élaboration de la cérémonie. Les ministres accompagnants proposent des ouvertures, des chemins et des outils pour répondre aux questions de valeurs, d'existence et d'identité.

Lors des cérémonies funèbres de l'EREN, une attention particulière est portée à la transcendance. Par la prière, dans la méditation et la remise à Dieu du défunt, les ministres de l'EREN prennent en compte notre finitude d'être humain. En s'adressant au Dieu vivant, ils donnent la possibilité aux personnes de l'assemblée d'explorer cette transcendance.

Ce lien à la transcendance, à l'amour de Dieu et de sa présence parmi nous, permet au ministre qui célèbre de prononcer des paroles de réconfort et de consolation.

La vie du Christ, sa mort et sa résurrection, offre une espérance à une vie au-delà de la mort. Cette espérance permet à la famille et aux proches de trouver une nouvelle place pour la personne défunte dans leur vie. Ainsi des souvenirs, des lieux, des situations rappelleront la vie de la personne dans l'espérance de la vie éternelle.

La mort du Christ sur la croix pour le « péché du monde » autorise les ministres à proclamer une parole de pardon de Dieu. Dans les situations où un pardon n'a pas pu être accordé, où des conflits demeurent, cette parole de pardon ouvre la possibilité de l'apaisement et de la réconciliation au-delà de la mort.

Dans la remise à Dieu du défunt, le service religieux donne la possibilité d'un lâcher-prise. Par cet acte de séparation, une perspective nouvelle, un retour à la vie devient possible.

Un service funèbre de l'EREN par son message de transcendance, de consolation, d'espérance et de pardon offre non seulement une possibilité d'adieu à un être cher mais aussi des perspectives de vie à la famille et aux proches. Il s'agit d'un rite qui permet de poser un acte d'adieu ; au milieu de l'impuissance face à la mort, les personnes rassemblées ont dès lors le bienfaisant sentiment de « faire quelque chose » qui compte et a du sens. Ce moment rituel favorise grandement le dépôt nécessaire au processus de deuil.

3. Problématique

La mort ne se prévoit pas ! L'organisation d'un service funèbre comporte toujours cet élément imprévisible. Ainsi, un changement d'organisation des services funèbres, une mutualisation, ne résoudra pas tous les problèmes. Son but est de vivre un fonctionnement permettant de maintenir et de créer des liens entre les familles endeuillées et les communautés locales de l'EREN.

Actuellement les constats suivants nous invitent à une réflexion sur la mutualisation des services funèbres :

- Le Conseil synodal constate une baisse régulière du nombre des services funèbres célébrés par l'Église dans l'entier du canton. Alors qu'en 2010, l'EREN célébrait encore 759 services funèbres par an ou 2 services funèbres par jour, en 2022 elle en célèbre 368, soit un service par jour, l'équivalent de 2 postes ministériels ! Cette baisse se répercute sur la charge de travail des semaines de piquets. Il y a 10 ans, il était certain d'avoir au minimum 1, mais plus souvent 2 ou 3 services par semaine dans la paroisse. Actuellement, il arrive assez fréquemment que la semaine de piquet soit exempte de services funèbres. Cela engendre certes un soulagement pour le ministre concerné, mais aussi une frustration de s'être rendu disponible "pour rien". Le système de piquet actuel cloisonné par paroisse n'est plus satisfaisant pour le bon fonctionnement des équipes ministérielles paroissiales. En effet, vu le nombre de services funèbres actuels, trois personnes de piquet par semaine seraient statistiquement suffisantes pour tout le canton ; elles célébreraient entre 2 et 3 services par semaine. L'enjeu est donc de mettre en place un système qui rationalise le fonctionnement actuel.
- Malgré une baisse significative des services funèbres, le service de remplacement est très utilisé, ce qui engendre des coûts importants pour notre institution (d'une part parce que les remplaçant-e-s sont rémunérés à l'acte, mais surtout parce que la recherche de ces remplaçant-e-s coûte en temps et en énergie au service RH de l'EREN). Il s'agit donc, par une nouvelle organisation, de résoudre cette problématique afin que le service des remplacements n'ait plus qu'à gérer les absences de longue durée (ou autres exceptions de la vie ecclésiale, dont la retraite des permanents par exemple). Le système lui-même doit se doter de suppléances suffisamment efficaces pour pallier les frictions dues notamment aux vacances, aux camps, aux périodes de fêtes, etc.
- Les familles endeuillées souhaitent parfois un ministre de leur paroisse pour les accompagner dans le deuil. En effet, qu'elles soient proches de l'Église ou éloignées, les familles peuvent être soucieuses du lien de proximité. Parfois, elles souhaitent même un-e ministre particulier-ère. Cela est favorable pour les liens de confiance avec le ministre et une certaine sécurité lorsque celui-ci connaît l'environnement de vie de la personne défunte. Tout-e ministre de l'EREN doit pouvoir continuer d'accueillir une demande personnelle d'accompagnement de deuil quand elle lui est faite et ce même si ce n'est pas sa semaine de garde, comme c'est le cas actuellement. Il doit être clair que les ministres sollicités personnellement sont en droit de refuser la célébration en cas d'impossibilité. Ce qui signifie que le service interparoissial d'accompagnement du deuil est principalement là pour accueillir les demandes des familles (majoritaires) n'ayant pas le souhait d'un-e ministre en particulier.
- Dans le monde actuel où le « business » autour de la mort se développe, l'Église se doit de rendre son accompagnement et son offre visibles à toute la population. C'est pourquoi, il devrait être confié au service interparoissial la mission de maintenir les liens avec les partenaires (surtout les entreprises de pompes funèbres) pour que l'offre de l'EREN soit transmise clairement aux familles avec ses spécificités et aussi ses avantages pratiques et concrets (notamment, un financement solidaire en fonction des possibilités des personnes). De façon corollaire, le système doit offrir des vis-à-vis et des personnes de contact très identifiables pour les entreprises de pompes funèbres. Le système doit être fiable et simple pour nos partenaires. Si les ministres du service interparoissial sont toutes et tous engagés largement dans ce ministère d'accompagnement, ils et elles seront à même de construire en équipe une manière pertinente de « promouvoir » l'offre de l'EREN dans le canton, avec l'aide bien sûr du service de communication de l'EREN pour la réalisation pratique des distribuables. D'autre part, les ministres du service devraient être à l'aise avec la manière dont on peut amener la question financière dans les entretiens de deuil (bien sûr, certaines fois, le

cadre rend ce dialogue impossible, d'où l'importance de pouvoir simplement déposer un flyer de qualité et également clair sur la question du financement).

Tous les constats ci-dessus doivent être pris en compte dans la mutualisation des services funèbres de l'EREN. Tout projet comporte des forces et des faiblesses et nous sommes conscients que celui que nous vous proposons reste imparfait. Mais le Conseil synodal estime qu'il porte en lui un potentiel d'amélioration en s'éprouvant et en se corrigeant lui-même.

4. Projet de mutualisation : le service interparoissial d'accompagnement du deuil

Actuellement, il y a neuf paroisses dans l'EREN. Chacune d'elles organise son propre service de garde. Ce qui signifie que chacune d'elles met chaque semaine un-e ministre (et parfois un-e suppléant-e) au moins à disposition pour l'accompagnement du deuil. Hormis les collaborations déjà établies de cas en cas, aucune organisation interparoissiale fixe n'a pour l'instant été vraiment mise en place dans l'EREN. Une ministre jouit actuellement d'un poste sur deux paroisses pour accomplir des actes ecclésiastiques dans le haut du canton.

Chaque semaine, alors qu'il n'y a statistiquement que sept ou huit services funèbres, neuf ministres sont de piquet simultanément. Cela signifie qu'en moyenne, ils auront moins d'un service à célébrer durant leur garde.

Le système de mutualisation le plus simple serait déjà de regrouper entre elles les paroisses, et donc les dessertes, afin que les semaines de gardes soient réparties sur plus de ministres et que, par l'augmentation du territoire couvert, ceux-ci et celles-ci aient en moyenne plus de services à célébrer par semaine. Ainsi, une garde vaudra vraiment la peine et les ministres seraient à peu près assurés de ne pas avoir organisé leur semaine pour rien. Évidemment, si la charge repose sur plus de personnes, ou si des personnes ont décidé de faire des services funèbres leur ministère spécifique avec un pourcentage plus importants, les suppléances et l'organisation des semaines de garde en seraient nettement facilitées. Mais cette mutualisation « simpliste » ne répond pas à tous les enjeux.

Néanmoins, il serait bon que les paroisses actuelles se mettent concrètement ensemble pour assumer de concert les services funèbres de leurs territoires réunis. De ce fait, la réunion des paroisses pour ce service à la population devrait se faire en lien avec les voies de communication (pour limiter les temps de déplacements et également les frais inhérents) et surtout en lien avec les habitudes de la population qui y réside. A ce titre, les territoires naturellement couverts par certaines entreprises de pompes funèbres constituent de bons points de repères.

Beaucoup de paroisses sont bien reliées entre elles, sauf le Val-de-Travers dont le principal axe routier ne le relie qu'à Neuchâtel. Néanmoins, une organisation doit être possible si cette paroisse se relie à une paroisse limitrophe telle que La BARC ou le Joran. (On le sait, néanmoins, le Val-de-Travers a aussi des liens avec les Hautes Joux.) Dans la formule, le Conseil synodal ne perd pas de vue que certaines paroisses vont entamer des processus de fusion.

Garder des entités territoriales définies permet aussi aux ministres qui y œuvrent de petit à petit connaître les lieux de cérémonies et leurs spécificités, de même que les principales entreprises de pompes funèbres avec qui elles et ils auront à collaborer en particulier.

Le Conseil synodal propose de réunir les paroisses en trois collaborations interparoissiales de la manière suivante :

Joran/La BARC/Val-de-Travers	130 s. funèbres par an -> 2,5 hebdo
La Chaux-de-Fonds/Hautes Joux	131 s. funèbres par an -> 2,5 hebdo
Neuchâtel/La Côte/Val-de-Ruz/Entre-deux-Lacs	148 s. funèbres par an -> 2,8 hebdo

Total (moyenne sur les 3 dernières années)

409 services funèbres -> 7,8 hebdo

2.3 EPT seraient suffisants à la célébration de 410 services funèbres annuels avec une moyenne de 10 heures par célébration, comptant une ou deux visites, la préparation à domicile et la célébration. Néanmoins, les temps de déplacements étant augmentés par la distance, il semble opportun d'arrondir cette desserte à 2,5 EPT. Cet arrondi plus large permettrait aussi d'introduire dans la mission de l'équipe l'entretien de liens avec les partenaires (pompes funèbres, communes et autres célébrant-e-s catholiques ou laïques). Ce qui signifierait pratiquement 2 fois 0.8 EPT et 1 fois 0.9 EPT (pour le regroupement Neuchâtel/Côte/Val-de-Ruz/Entre-deux-Lacs).

Évidemment, chaque regroupement paroissial doit pouvoir compter sur plusieurs ministres célébrant-e-s, qui pourraient avoir des pourcentages divers, le but étant que chaque entité soit autogérée et autonome.

Les ministres impliqué-e-s connaîtront le nombre de services funèbres qu'inclut leur pourcentage et se répartiront les temps de garde en conséquence. Les ministres retraités et les prédicateurs-trices laïques célébrant des services funèbres pour le compte de l'EREN pourront être intégrés dans une entité, soit avec un mandat fixe (pourcentage pris sur les EPT dévolus à l'entité interparoissiale) ou pour des moments ponctuels (étant alors rémunérés par les paroisses, aux conditions actuelles sauf exceptions. Une autre implication des retraité-e-s et des laïques pourrait être comme suppléant-e-s plus réguliers. Car il est évident que plusieurs d'entre eux-elles sont demandeurs de ce genre d'activité (et l'Église en a besoin). Tout est une question d'équilibre raisonnable.

Les équipes pourraient continuer à faire appel à des ministres retraités. Ceux-ci pourraient intégrer un secteur pour un certain nombre de services funèbres par an ou alors seraient défrayés à l'acte selon les conditions actuelles.

Ainsi, concrètement, l'équipe ministérielle d'une région (à laquelle pourraient s'adjoindre les ministres retraités habituels et les prédicateur-trices laïques, dont la liste serait bien sûr connue et mise à jour) œuvrant dans une même entité interparoissiale devrait se rencontrer deux à trois fois l'an pour organiser le tableau des permanences et définir ensemble leur mission concernant les partenariats (rencontre avec les acteurs partenaires) et leurs éventuels besoins (formation, matériel éventuel, etc.).

À l'heure actuelle, le Conseil synodal estime que cette mission interparoissiale ne doit pas être extirpée des tâches paroissiales, de sorte que le lien puisse se faire sur le terrain également. Les Conseils paroissiaux doivent rester les garants institutionnels de cette mission et l'organe de surveillance (aussi pour les questions budgétaires, de soutien et de bilans professionnels). En revanche, plusieurs services funèbres sont aussi accomplis durant l'année par certains aumôniers, notamment celui de la Chrysalide, et d'autres en lien avec l'aumônerie des EMS. Le Conseil synodal réfléchira à ces situations particulières. Mais, il est évidemment qu'un-e ministre engagé dans les aumôneries mais ayant le désir de faire des services funèbres dans une entité interparoissiale pourrait prétendre à un pourcentage pour cette mission au même titre qu'un-e ministre engagé en paroisse.

Le Conseil synodal souhaite, avec la validation du Synode, pouvoir définir clairement le nombre d'EPT à disposition globale des services funèbres (actuellement proposé à 2,5 EPT) et le réadapter en fonction des besoins de la population et – pourquoi pas – d'une augmentation de ce service interparoissial si les liens partenariaux et de confiance se nouent davantage, aussi avec la population en général, dont la demande de rites ne diminue pas, mais qui visiblement se tourne vers d'autres ressources pour y donner réponse.

Le Conseil synodal estime néanmoins que les EPT attribués aux services funèbres (2,5) doivent l'être à un niveau supraparoissial selon le tableau défini ci-dessus, de sorte qu'il n'y ait aucun

cloisonnement strangulatoire. En effet, si chaque paroisse reçoit un certain nombre d'EPT fixe pour cette tâche, elle se voit contrainte de fournir des ministres dans ce cadre, alors que si le cadre se situe au niveau de l'entité regroupée, il y a une nette plus-value de flexibilité et de souplesse.

5. Mise en place concrète du service interparoissial d'accompagnement du deuil (SIAD)

Le Conseil synodal propose donc que le SIAD soit mis en place de la façon suivante :

Il doit être opérationnel idéalement au 1er janvier 2025 (peut-être à partir d'août en fonction de la planification des permanences de garde) et l'année 2024 doit servir à l'établissement de la desserte interparoissiale qui lui sera dévolue. À savoir, la discussion avec les ministres actuellement en place et l'écoute des souhaits des uns et des autres à prendre une part plus large ou faible dans ce service. En bref, à établir quels ministres accompliront cette mission et avec quel pourcentage dès 2025.

Il est évident qu'il doit s'agir de ministres qui ont à cœur cet engagement et se sentent avoir un charisme spécifique pour cela. Comme pour d'autres mutualisations, une fois les postes attribués au sein du service, il faudra extraire du tableau des postes les pourcentages correspondants, soit 2,5 EPT avec une répartition comme suit :

Neuchâtel :	30%
Entre-deux-Lacs :	20%
La Côte :	15%
Val-de-Ruz :	25%
Total :	90%

La BARC :	15%
Joran :	30%
Val-de-Travers :	35%
Total :	80%

Hautes Joux :	35%
La Chaux-de-Fonds :	45%
Total :	80%

Total : 250%

Cependant, les postes seront laissés à la juridiction commune des Conseils paroissiaux par entité qui auront devoir d'y nommer les ministres. Nommer des ministres en se mettant d'accord entre deux ou trois paroisses peut sembler une tâche exigeante pour le Conseil en place, le Conseil synodal en est conscient, mais sans cela le risque serait à nouveau un report de charge sur le plan cantonal et donc un risque de plus de s'éloigner de la communauté de terrain.

D'autre part, le système doit rester mouvant : si un-e ministre souhaite changer son taux d'emploi dans un domaine, et que cela a des répercussions sur la globalité de l'organisation de l'entité, il faut que les paroisses puissent ensemble trouver une solution (avec l'aide du service RH de l'EREN comme c'est le cas actuellement). Si une part des ministres du service interparoissial est engagé dans les paroisses de l'entité, cela favorise les liens entre Église et population.

Enfin, chaque entité aura ses spécificités ; ce qui signifie que ce sont les gens du lieu qui doivent coacher et recruter les ministres.

À ce titre, deux remarques : 1. Le Conseil synodal sera là pour aider à la mise en place du nouveau système et aidera les entités paroissiales à s'organiser. A ce titre, il exercera une aide au démarrage jusqu'à l'établissement petit à petit d'un fonctionnement satisfaisant. 2. Si la collaboration interparoissiale s'avère difficile (pour des questions de disponibilité ou autre), il serait possible de confier la gestion de l'entité à l'une des paroisses membres de l'entité, qui aurait les missions de base suivante : recruter et suivre les ministres, organiser les formations, et servir de vis-à-vis politique si des problèmes surviennent avec des partenaires (communes, pompes funèbres, célébrant-e-s laïques, voire familles). Les ministres d'une entité doivent savoir vers qui se tourner en cas de problème ou en cas de volonté de faire valider une décision du groupe.

En résumé, de l'avis du Conseil synodal, il est très important que :

1. Les paroisses restent les organes responsables de la bonne marche de l'entité interparoissiale pour les services funèbres (gouvernance).
2. Avec les postes attribués à l'entité, les paroisses la composant décident ensemble la politique de partage des pourcentages en fonction de la mission commune.
3. Les paroisses continuent de faire les liens entre le service interparoissial et celles et ceux qui y œuvrent et la vie locale du terrain paroissial.
4. En cas de situations complexes, les ministres du service reconnaissent dans les Conseils paroissiaux de l'entité (ou l'un d'eux si un mandat a été donné) leur vis-à-vis institutionnel.

Le Conseil synodal reste l'organe de surveillance du système et se tiendra prêt à aider les paroisses à résoudre tous les problèmes qui pourraient se présenter, au début comme par la suite, dans la gestion des postes et du SIAD de façon globale.

Et si aujourd'hui, le Conseil synodal propose 2,5 EPT de la desserte paroissiale pour le service, inscrit au futur tableau des postes, il est évident que selon l'évolution il pourrait proposer au Synode de revoir ce chiffre, à la hausse comme à la baisse, en fonction de la réalité et du financement par la levée de fond.

6. Financement

La contribution ecclésiastique volontaire ne suffit plus depuis longtemps à couvrir l'entier des frais de l'Église, qui affiche chaque année des comptes fortement déficitaires. Pour chacune des mutualisations du processus EREN2023, le Conseil synodal se doit de mettre en place des moyens de financements pour équilibrer les comptes de l'EREN.

Dans le renforcement de l'offre de l'EREN en matière d'accompagnement du deuil, cette situation financière globale doit être prise en compte. C'est pourquoi, les ministres appelés à accompagner des familles en deuil devront aussi être porteurs de cette réalité et la faire connaître aux partenaires et surtout aux bénéficiaires de ses services.

Malgré tout, le Conseil synodal tient à ce que les cérémonies funèbres restent gratuites, comme jusqu'à maintenant, et ceci pour une raison de solidarité. En revanche, on sait bien qu'elles ont un coût non négligeable qui avoisine chacune les CHF 1'000.-.

Il est donc impératif de faire un travail de sensibilisation. La communication de la réalité financière doit être améliorée.

Le financement de l'Église et le coût d'un service sera mis en évidence dans une brochure remise à chaque famille par le/la ministre lors de la préparation du service funèbre.

Cette brochure produite par le service InfoCom comportera un volet explicatif de l'offre d'accompagnement de l'EREN et un volet où seront décrits clairement le coût et les modalités de paiement.

Le Conseil synodal propose que les informations suivantes figure sur la brochure :

- La mention claire que le service funèbre est un service pour lequel l'Église n'envoie pas de facture.
- La mention que le coût réel d'un service funèbre avoisine les CHF 1'000.-, et que les bénéficiaires sont invités à faire un don du tout ou d'une partie de la somme pour participer aux frais.
- La mention que lorsque les proches ne peuvent pas s'acquitter d'une partie ou de l'entier de la somme, les frais d'un service funèbre sont couverts par des dons et la contribution ecclésiastique solidaire. Accent mis sur la solidarité de ce système.
- Des indications de paiement claires.
- Qu'une collecte est perçue lors des cérémonies publiques.

Les ministres célébrant-e-s seront enjoins de donner cette brochure aux familles (sans forcément s'y attarder s'ils considèrent la situation délicate). Ainsi, l'EREN peut continuer de servir gratuitement celles et ceux qui en ont besoins, mais elle exprime sa réalité financière et permet aux bénéficiaires de s'en acquitter en toute conscience. Car un bon nombre de personnes ont à cœur de payer le juste prix pour le service qu'elles reçoivent.

Les collectes des services funèbres reviennent aux paroisses qui elles aussi comptent sur cette manne dans leur budget. Comme aujourd'hui, le lieu de résidence de la personne défunte sert d'indication à quelle paroisse va la collecte.

Ce système comporte les avantages suivants

- Clarifier les attributions financières : EREN pour les dons des familles et des proches et paroisses pour les collectes.
- Limiter le travail administratif car les collectes sont clairement attribuées.

Un document administratif de « suivi de deuil » clair et uniformisé sera mis à la disposition des ministres et prédicateurs-trices laïques qui célèbrent. Il sera en outre demandé à ces dernières de verser les éventuels dons reçus en main propre (enveloppe) à la caisse centrale de l'EREN (ou de le faire faire par un secrétariat paroissial), sauf si la famille exprime le souhait appuyé que son don reste au niveau paroissial. De même, une famille reste libre de demander à ce qu'une part (au maximum la moitié) de la collecte aille à une mission spécifique de l'Église ou à une œuvre d'entraide de Terre Nouvelle, voire au CSP.

Une projection sur la base de 400 services funèbres, dont le coût serait payé pour moitié, permettrait à l'EREN de récolter environ CHF 200'000.- par an. Ce chiffre est peut-être optimiste, mais pas irréaliste, moyennant une bonne communication pleine de tact et néanmoins franche.

Actuellement, la caisse centrale de l'EREN récolte annuellement un peu plus de CHF 10'000.- de dons services funèbres. Les collectes paroissiales sont plus difficiles à évaluer. Cependant, si l'on admet une moyenne de CHF 250.- par service funèbre, cette somme devrait s'élever à CHF 100'000.- environ par an, répartie dans les neuf caisses paroissiales de l'EREN.

7. Promotion avec l'aide du service InfoCom de l'EREN

Le service InfoCom participera donc activement à la mise en place et au suivi de la promotion du SIAD.

Le site de l'EREN

Il tiendra une page sur le site de l'EREN lui étant attribué ; une page facilement accessible devant présenter l'offre d'accompagnement de l'EREN. Elle comprendra notamment les lieux de célébration, le contenu, les possibilités d'accompagnement.

De plus, la partie financière sera augmentée et accompagnée de l'IBAN et du QR code pour le paiement.

La brochure

Cette brochure sera conçue avec soin et réadaptée chaque fois que nécessaire. Ce sera l'outil physique distribué à toutes les familles faisant appel à l'accompagnement de l'Église.

Notons enfin que le Conseil synodal a mandaté le service de levée de fonds de l'EREN pour obtenir des financements externes à hauteur de CHF 100'000.- annuels spécifiquement pour les services funèbres qui, rappelons-le, ont un coût institutionnel d'environ CHF 400'000.- par an.

8. Conclusion

Le Conseil synodal est conscient du changement d'organisation que le service interparoissial d'accompagnement du deuil engendre. Il est évident qu'il appelle les Conseils paroissiaux à en prendre la mesure et à s'organiser. Au sein d'une entité territoriale du SIAD, la souplesse est de mise. Tant que la mission est accomplie, la manière dont s'organise une entité (par semaines de garde, par demi-semaine, par région de prédilection au sein de l'entité, etc.) n'est pas du ressort ni du Conseil synodal, ni du Synode. Il s'agit d'opérationnel interparoissial. En revanche, il est du devoir du Synode de définir les conditions cadre de cette nouvelle organisation.

Le Conseil synodal est persuadé que le SIAD, tel que décrit dans les lignes ci-dessus est un système viable et adaptable, dans la ligne des mutualisations du processus EREN2023. Ainsi il recommande sa mise en place, par l'adoption des résolutions suivantes.

9. Résolutions

1. Le Synode charge le Conseil synodal de mettre en place en collaboration avec les paroisses le service interparoissial d'accompagnement du deuil pour qu'il soit effectif en janvier 2025.
2. Le Synode valide les 3 entités interparoissiales suivantes comme délimitations territoriales du service interparoissial d'accompagnement du deuil :
 - Joran/La BARC/Val-de-Travers
 - La Chaux-de-Fonds/Hautes Joux
 - Neuchâtel/La Côte/Val-de-Ruz/Entre-deux-Lacs
3. Le Synode valide l'attribution de 2,5 EPT pris du tableau des postes paroissiaux actuel à la mission du service interparoissial d'accompagnement du deuil. Chaque paroisse perd un pourcentage au profit de l'entité interparoissiale correspondante.
4. Le Synode valide la suppression du service de remplacement de l'EREN concernant les services funèbres dès la mise en place du service interparoissial d'accompagnement du deuil. (Demeurent le service de remplacement des cultes et les aides pour absences de longue durée).
5. Le Synode réaffirme le principe de gratuité des services funèbres célébrés par l'EREN mais charge le Conseil synodal de mettre en place une communication à l'attention des mandataires pour les sensibiliser aux coûts effectifs des services de l'EREN et de leur financement.

Annexe :

Statistiques : Décès NE – SF EREN/Paroisses

Décès dans le Canton de Neuchâtel (source OFS)

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
NB de décès	1594	1524	1638	1580	1626	1655	1571	1612	1601	1585	1804	1616	?

Services funèbres dans le cadre de l'EREN (source statistiques EREN)

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nb de SF	759	646	684	631	631	630	572	547	527	469	489	372	368

Nombre de services funèbres répartis entre les paroisses de l'EREN (source statistique EREN)

Paroisse	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Neuchâtel	115	107	113	100	87	105	93	57	84	61	69	46	36
Entre 2Lacs	78	56	46	54	59	52	41	48	50	43	44	29	31
La Côte	44	38	42	31	29	31	31	33	24	25	24	21	24
La Barc	34	35	31	23	34	29	20	26	24	27	32	21	17
Le Joran	76	60	73	74	85	79	79	67	65	63	59	39	58
Val-de-Travers	82	75	81	81	60	81	74	82	65	65	69	41	60
Val-de-Ruz	72	59	58	45	67	51	48	55	56	38	49	35	36
Les Hautes Joux	70	81	82	90	57	67	68	58	60	56	57	55	46
La Chaux-de-Fonds	183	130	158	133	153	135	118	121	99	91	86	85	60

P.S. en 2010 et 2011 la Paroisse allemande a célébré 5 services funèbres par an.

Tenue du Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse à Neuchâtel en juin 2024

1. Introduction

Les 9, 10 et 11 juin 2024, l'EREN reçoit à Neuchâtel le Synode de l'Église réformée de Suisse (EERS). L'EERS tient son Synode à l'ordinaire deux fois l'an, en novembre et en juin. La session de novembre a lieu systématiquement à Berne. En revanche, en juin, le Synode se déplace et se fait accueillir chaque année par une Église réformée cantonale. C'est l'occasion pour ladite Église hôte de faire connaître ses traditions, son terroir et ses particularités.

Un rapide calcul indique que chaque Église cantonale reçoit donc le Synode de l'EERS une fois tous les quarts de siècle. Juin 2024 sera donc un grand événement pour l'Église neuchâteloise. En conséquence, le Conseil synodal souhaite que toute l'EREN s'investisse, en y mettant cœur et énergie.

Le Synode de l'EERS réunit une septantaine de délégué-e-s de toutes les Églises réformées de Suisse, auquel-le-s s'ajoutent le Conseil de l'EERS, le staff d'accompagnement (logistique, secrétariat, traduction, etc.), les invité-e-s et la presse, soit en tout entre 120 et 150 personnes.

En septembre 2023, le Conseil synodal a pris une décision passablement inédite : souhaitant, comme mentionné, faire de la venue de Synode de l'EERS un événement important pour l'ensemble de l'Église neuchâteloise, l'exécutif a pris la décision de réquisitionner tous les permanent-e-s engagés au tableau des postes de l'EREN (paroissiaux et cantonaux) pour servir de staff d'accueil à cette occasion. L'ensemble des permanent-e-s fonctionnera donc en lieu et place des bénévoles, traditionnellement recrutés pour de telles manifestations ecclésiales.

Pour rendre la chose possible, le Conseil synodal a déjà informé par mail, en date du 26 septembre, les permanent-e-s et les Conseils paroissiaux que les employé-e-s devaient réserver les dates susmentionnées et se tenir prêts à se mettre à disposition.

Il a également été décidé qu'un rapport serait présenté au Synode de l'EREN pour l'informer de cet événement et des décisions exceptionnelles auxquelles il donne lieu.

Pour permettre la disponibilité nécessaire de l'ensemble des employé-es de l'EREN, le Conseil synodal a décidé de renoncer à organiser en juin 2024 la rencontre des permanent-e-s de Sancey. Ainsi, le temps qui aurait dû être mis à parti pour la rencontre de Sancey peut l'être avantageusement pour l'accueil du Synode de l'EERS.

2. Modalités pratiques

Concrètement, les ministres et permanent-e-s de l'EREN, ainsi que l'entier de l'administration, sont mis à contribution du dimanche 9 juin midi au mardi 11 juin au soir (env. 20h30).

Le service InfoCom de l'EREN, en charge de l'organisation pratique de l'événement, a réalisé un système d'inscriptions via internet pour les diverses tâches et engagements requis. Il sera mis en ligne dès mi-décembre (au plus tard en janvier) afin que rapidement les personnes puissent s'inscrire aux différents postes nécessaires et connaissent donc leurs plages horaires.

Le Conseil synodal demande par conséquent aux paroisses de prendre en considération que les ministres et permanent-e-s paroissiaux doivent être libérés des tâches paroissiales ces jours-là. Il est attendu que chacun-e participe.

Des demandes spécifiques seront faites pour des compétences particulières (bilinguisme, animations, etc.) à certain-e-s permanent-e-s.

Les tâches demandées seront le plus souvent des tâches d'accueil, d'orientation, de préparations de lieux, de rangements, de service, d'intendance, etc. Une fois les inscriptions faites, le service InfoCom donnera des indications plus précises aux personnes concernées par une même tâche. En principe, les personnes seront en duo, en trio ou en équipe mais jamais seule.

La salle des pasteur-e-s à la Collégiale a été réservée comme lieu de ralliement et de rencontres pour les employé-e-s de l'EREN durant ces trois jours. Les permanent-e-s y trouveront de quoi boire et grignoter. Lorsqu'il n'y a pas de tâches à accomplir, ce lieu pourra donc être propice pour se rencontrer entre collègues.

Aucun repas n'est organisé dans le cadre de ces trois jours pour les permanent-e-s à l'exception d'une collation finale de remerciement qui aura lieu après les rangements le mardi en début de soirée sur le parvis de la Collégiale avec un service traiteur.

Tous les ministres et permanent-e-s de l'EREN sont réquisitionnés à 14h30 le mardi 11 juin 2024 au Château de Neuchâtel pour les rangements finaux ; ceux-ci étant directement suivis de la collation.

3. Culte synodal

Le dimanche 9 juin à 18 heures, le Synode de l'EERS se retrouve pour un culte à la Collégiale. Le Conseil synodal souhaite que, pour ce moment, les autorités de l'EREN soient également présentes pour accompagner le Synode suisse.

C'est pourquoi, il invite les membres du Synode, des Conseils paroissiaux et tous les ministres et permanent-e-s de l'EREN à prendre part à cette célébration qui sera donnée principalement en français (sauf quelques parties liturgiques). Elle sera suivie d'un verre amical (sans collation en raison des suites du programme) au cloître.

4. Conclusion

Il est très important pour l'EREN de montrer une image positive auprès du parlement de l'Église suisse à l'occasion de sa venue. Cette image passe par le soin mis à l'accueil et à l'attention portée aux membres du Synode suisse. L'EREN est une petite Église qui dépend à bien des aspects des autres Églises cantonales. C'est donc l'occasion de laisser un souvenir impérissable et de marquer les esprits.

L'EREN est aussi pionnière et prophétique car elle montre que malgré ses ressources limitées, elle garde son dynamisme et sa force communautaire. C'est d'ailleurs cet aspect qui ressortira du fait que les ministres et les permanents s'engagent pour l'accueil général du Synode. Se mobiliser pour recevoir un partenaire de cette importance montre également notre unité collégiale. C'est une belle manière de faire Église tou-te-s ensemble.

5. Récapitulatif

9 juin 2024	12h	Début de l'engagement des permanent-e-s
9 juin 2024	18h	Collégiale, culte synodal de l'EERS (invité-e-s : membres du Synode, des Conseils paroissiaux et permanent-e-s de l'EREN)
11 juin 2024	14h30	Rangements généraux (tou-te-s les permanent-e-s convoqués)
11 juin 2024	17h45	Collation à la Collégiale (tou-te-s les permanent-e-s invités)
11 juin 2024	20h30	Fin de l'engagement des permanent-e-s

Quelques dates à retenir

Pour rappel, décision du Synode de décembre 2022 :

RESOLUTION 191-D

"Pour la législature 2023-2027, le Synode charge le Conseil synodal et les paroisses d'organiser, avant chaque Synode, des soirées communes de présentation réunissant des députés et des conseillers paroissiaux indépendamment de leur paroisse d'appartenance."

Pour y donner suite, le Conseil synodal agenda les trois dates suivantes :

Mercredi 15 mai 2024	Soirée de préparation du Synode (La Chaux-de-Fonds)
Jeudi 16 mai 2024	Soirée de préparation du Synode (La BARC)
Mardi 21 mai 2024	Soirée de préparation du Synode (Neuchâtel)
Mercredi 5 juin 2024	195 ^e Synode ordinaire au Mycorama/Evologia à Cernier
Dimanche 9 au mardi 11 juin 2024	Synode de l'EERS à Neuchâtel